

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XL

LEVIS, JUILLET 1934

No. 7

LA FAMILLE MARSOLET DE SAINT-AIGNAN

“Honorabile homme” Nicolas Marsolet, ainsi que le désignent certains documents contemporains, était, dit-on, originaire de Rouen. Une fois seigneur, Marsolet ajouta à son nom celui de Saint-Aignan. Marsolet ne serait-il pas né dans la petite commune de Saint-Aignan-sur-Ry, située à vingt kilomètres de Rouen ?

En quelle année Marsolet passa-t-il dans la Nouvelle-France ? Parlant de Marsolet et de Etienne Brûlé, Champlain dit qu'ils vinrent ici “petits garçons”.

L'abbé Laverdière, commentateur des *Voyages* de Champlain, écrit à ce sujet :

“S'il fallait prendre cette expression à la lettre, Marsolet et Brûlé seraient venus en Canada dès 1603, puisque d'après les registres de Notre-Dame de Québec, Marsolet, en 1603, était déjà âgé de seize ans, et Etienne Brûlé paraît avoir été à peu près du même âge. Mais il semble qu'il faut tenir compte de l'indignation que soulevait dans l'esprit de l'auteur la mauvaise conduite de ces deux interprètes, surtout si l'on se rappelle ce qu'il dit ci-dessus (p. 244-5), qu'ils étaient venus avec lui il y avait plus de quinze à seize ans, c'est-à-dire, quelques années avant 1613. En prenant un moyen terme entre ces deux données, qui ne sont évidemment qu'approximatives, on peut affirmer avec assez de vraisemblance, que Marsolet et Brûlé étaient déjà employés, dès l'âge de 18 à 20 ans, dans les voyages de traite et de découverte à l'époque de la fondation de Québec, c'est-à-dire, vers 1608.”

Nous pouvons donc présumer que Marsolet accompagna Champlain à Québec dès 1608.

Marsolet devint interprète en langues montagnaise et algonquine.

En 1629, Marsolet fut un des rares Français qui restèrent au pays.

Champlain, d'ordinaire si mesuré dans son langage, parle avec beaucoup d'amertume de la conduite de Marsolet et Brûlé en 1629.

Le fondateur de Québec, retournant en France dans un des vaisseaux de Kirke, rencontra Etienne Brûlé et Marsolet à Tadoussac, vers le 1er août 1629.

“Je vis, dit-il, Etienne Brûlé, truchement des Hurons, qui s'était mis au service de l'Anglais, et Marsolet, auxquels je fis une remontrance touchant leur infidélité, tant envers le Roi qu'à leur patrie; ils me dirent qu'ils avaient été pris par force, c'est ce qui n'est pas croyable, car en ces choses prendre un homme par force ce serait plutôt espérer de service (sic) qu'une fidélité, leur disant: “Vous dites qu'ils vous ont donné à chacun cent pistoles et quelque pratique et leur ayant ainsi promis toute fidélité vous demeurez sans religion, mangeant chair vendredi et samedi, vous licenciant en des débauches et libertinages désordonnés, souvenez-vous que Dieu vous punira si vous ne vous amendez, il n'y a parent ni ami qui ne vous dise de même, ce sont ceux qui accourront plutôt à faire faire votre procès: que si vous saviez que ce que vous faites est désagréable à Dieu et au monde, vous auriez horreur de vous-même, encore vous qui avez été élevés petits garçons en ces lieux, vendant maintenant ceux qui vous ont mis le pain à la main; pensez-vous être prisés de cette nation? Non, assurez-vous, car ils ne s'en servent que pour la nécessité, en veillant toujours sur vos actions, sachant que quand un autre vous offrira plus d'argent qu'ils ne font, vous les vendriez encore plutôt que votre nation, et ayant connaissance du pays ils vous chasseront, car on se sert des perfides pour un temps, vous perdez votre honneur, on vous montrera au doigt de toutes parts, en quelque lieu que vous soyez, disant: voilà ceux qui ont trahi leur roi et vendu leur patrie, et vaudrait mieux pour vous mourir que vivre de la façon au monde, car quelque chose qui arrive vous

aurez toujours un ver qui vous rongera la conscience, et en suite plusieurs autres discours à ce sujet. Ils me disaient : nous savons très bien que si l'on nous tenait en France qu'on nous pendrait, nous sommes bien fâchés de cela, mais la chose est faite, il faut boire le calice puisque nous y sommes et nous résoudre de jamais ne retourner en France : l'on ne laissera pas de vivre, ô pauvres excusés, que si on vous attrape vous qui êtes sujets à voyager, vous courez fortune d'être pris et châtiés".

Un peu plus loin, Champlain raconte longuement que ce fut par la ruse de Marsolet auprès de Kirke que celui-ci lui refusa d'amener en France, les trois petites sauvagesses qu'il avait adoptées et nommées, Foi, Espérance et Charité. Il cite même tout au long la lettre mensongère écrite par Marsolet à Kirke pour arriver à ses fins.

Champlain donne également le discours de la petite sauvagesse de douze ans, Espérance, au traître Marsolet, philippique qui se terminait ainsi :

"Ah ! perfide, tu es cause de ma ruine, te pourrais-je bien voir sans pleurer, voyant celui qui a causé mon malheur ; un chien a le naturel meilleur que toi, il suit celui qui lui donne la vie, mais toi tu détruis ceux qui t'ont donné la tienne sans reconnaissance de bon naturel envers tes frères que tu as vendus aux Anglais. Penses-tu que c'était bien fait pour de l'argent vendre ainsi ta nation ? Tu ne te contentes pas de cela en nous perdant aussi, et nous empêchant d'apprendre à adorer le Dieu que tu mécréais, qui te fera mourir, s'il y a de la justice pour les méchants".

A son retour à Québec, en 1632, Champlain pouvait faire arrêter Marsolet et le renvoyer en France où la justice du Roi n'aurait pas manqué de le punir sévèrement. Mais le fondateur de Québec avait l'âme trop haute pour songer à se venger de ceux qui l'avaient si lâchement trahi.

Marsolet ne s'amenda pas tout de suite. Le Père Le Jeune, Jésuite, dans la *Relation* de 1632-1633, se plaint de lui. "L'on n'a jamais rien pu tirer de l'interprète Marsolet, dit-il ; il disait pour excuse qu'il avait juré de ne donner rien du langage des Sauvages à qui que ce fût."

Sous M. de Montmagny et ses successeurs, Marsolet rendit d'excellents services comme interprète et comme am-

bassadeur auprès des Sauvages. On lui en donne souvent le témoignage.

Nicolas Marsolet fut un des fondateurs de la Compagnie des Habitants, qui fut établie pour faire la lutte aux Cent-Associés qui avaient le monopole du commerce de la Nouvelle-France et en abusaient.

Marsolet décéda à Québec le 15 mai 1677. Son acte de sépulture lui donne 90 ans, ce qui, croyons-nous, est un peu exagéré.

M. Sulte dit avec raison que Marsolet avait vu la Nouvelle-France dans toutes ses misères, au temps des Cent-Associés, comme aussi à l'apogée de sa gloire, sous l'administration de Colbert.

Marsolet, arrivé ici fort jeune, avait vécu de longues années dans les bois avec les Sauvages. Il n'est pas étonnant que les autorités de la colonie aient eu à se plaindre de lui de temps en temps, mais il resta toujours un enfant dévoué de l'Eglise. Nous en trouvons maintes preuves dans les *Relations des Jésuites*. Citons ce petit fait tout à son honneur. En 1642, arrivé à Tadoussac avant le missionnaire, il va de cabane en cabane, et trouve un vieillard à l'article de la mort. Marsolet lui parle, l'instruit de la religion et lui demande s'il veut être baptisé. — C'est ce que j'attends et ce que je désire pour partir de ce monde, répond le Sauvage. L'interprète le baptise et, peu après, le vieillard meurt. Il s'en va au Ciel, dit la *Relation*, prendre la place que cette eau sacrée lui donna.

S'il est établi que Nicolas Marsolet rendit de bons services à la Nouvelle-France, il n'est pas moins vrai qu'il fut très bien traité par les différentes administrations du pays. Dans la ville même de Québec et ses environs, on lui concéda des terrains d'excellente valeur. Il réussit, en outre, à se faire accorder quatre belles seigneuries qu'il ne se donna jamais la peine de coloniser. Mais la terre, aux premières années du régime français, ne rapportait pas de profits. Il fallait des capitaux pour l'exploiter et Nicolas Marsolet n'en avait pas.

Un mot des quatre seigneuries concédées à Nicolas Marsolet.

1°—Le 28 mars 1637, la Compagnie de la Nouvelle-France lui concédait un quart de lieue de front le long du Saint-Laurent sur une lieue et demie de profondeur, à prendre à main gauche (à l'est) du ruisseau de Bellechasse. Il fut mis en possession de cette seigneurie le 6 octobre 1637 par le gouverneur de Montmagny lui-même. Marsolet garda cette seigneurie pendant trente-deux ans mais il ne l'habita jamais et n'y fit, non plus, aucune concession de terre. Il l'abandonna le 15 novembre 1672 à M. de Berthier. C'est la seigneurie de Bellechasse ou Berthier.

2°—Le 5 avril 1644, l'abbé de La Ferté concédait un arrière-fief de demi lieue de front sur deux lieues de profondeur dans sa seigneurie du Cap-de-la-Madeleine au sieur Marsolet. C'est l'arrière-fief des Prairies Marsollet situé dans la paroisse actuelle de Champlain. Il fut vendu, le 3 juin 1696, par les enfants et héritiers de Marsolet au sieur Gédéon de Catalogne, lieutenant dans les troupes de la marine. Là encore, Marsolet ne fit aucun défrichement.

3°—Le 16 avril 1647, la Compagnie de la Nouvelle-France concédait à Nicolas Marsolet une demi lieue de terre à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, côté du sud, tenant d'un côté à la seigneurie de François Hertel et de l'autre à Pierre Lefebvre, sur deux lieues de profondeur. Marsolet ne s'occupa pas plus de cette seigneurie que des deux autres qu'il avait reçues en 1637 et en 1647. Il vendit cette seigneurie, le 23 octobre 1671, à Michel Pelletier de la Prade. Cette seigneurie devint partie de la seigneurie de Gentilly un peu plus tard.

4°—Enfin, le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Nicolas Marsolet demi lieue de front sur une lieue et demie de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière aux..... (en blanc). Après la mort de Marsolet, sa veuve, remariée à Denis Lemaistre, donna cette seigneurie à Charles Damours de Louvière. Marsolet n'y avait pas fait une seule concession et ne l'avait pas défrichée. Cette seigneurie d'abord connue sous le nom de fief Marsolet fut achetée, en 1686, par M. de Lotbinière qui l'engloba dans sa seigneurie de Lotbinière.

Nicolas Marsolet avait épousé, probablement en 1636 ou en 1637, Marie Le Barbier. Son acte de mariage ne se trouve pas dans les registres de Québec. On sait que les registres de la paroisse de Québec détruits dans l'incendie de Notre-Dame-de-Recouvrance, en 1640, furent reconstitués de mémoire. On a pu oublier de transcrire l'acte de mariage de Marsolet.

Le *Journal des Jésuites* parle à différentes reprises de madame Marsolet.

Chaque paroissien était alors obligé de présenter le pain bénit à l'église paroissiale à tour de rôle. Au mois de janvier 1646, c'est M. et Mme Marsolet qui présentèrent le pain bénit. Le *Journal des Jésuites* note l'événement sous le titre "Nouveauté touchant le pain bénit".

"Le dimanche devant la Septuagésime, madame Marsolet devant faire le pain bénit désira le présenter avec le plus d'appareil qu'elle pourrait; elle y fit mettre une toilette, une couronne de bouillons de gaze ou de linge à l'entour, elle désirait y mettre des cierges et des quarts d'écus aux cierges au lieu d'écus d'or qu'elle eut bien désiré y mettre, mais voyant qu'on ne lui voulait point permettre, elle ne laissa pas de la faire porter avec la toilette à la couronne de bouillons; mais devant que le bénir je fis tout ôter et le bénis avec la même simplicité que j'avais fait les précédents et particulièrement celui de M. le gouverneur, crainte que ce changement n'apporta de la jalousie et de la vanité."

Ces lignes du R. P. supérieur des Jésuites de Québec prouvent que la vanité et la rivalité existaient aussi bien sous le régime français que de nos jours. Les bonnes dames d'aujourd'hui qui, dans les cérémonies officielles ou religieuses, soit par leurs toilettes, soit par leurs manières, veulent épater leurs compagnes, n'inventent rien. Elles copient tout simplement leurs devancières d'il y a trois siècles. Madame Marsolet n'en voulut pas au R. P. supérieur des Jésuites pour la petite leçon de modestie qu'il lui avait donnée en janvier 1646. Peu après, elle offrait à l'église paroissiale "une grosse pierre précieuse en ovale percée d'argent avec un ruban bleu pour la clef du grand tabernacle".

Madame Marsolet se remaria, le 8 mai 1681, à Denis Lemaistre, tailleur, et décéda à Québec le 21 février 1688.

Du mariage de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier étaient nés dix enfants :

I

MARIE MARSOLET

Née à Québec le 22 février 1638.

Mariée, à Québec, le 30 avril 1652, à Mathieu Damours, sieur de Chauffours, fils de défunt Louis Damours, conseiller du Roi en son Châtelet de Paris, et de Elisabeth Tessier.

Du mariage de Mathieu Damours avec Marie Marsolet il y eut plusieurs fils qui perpétuèrent cette famille sous les noms de Damours, Damours de Chauffours, Damours de Freneuse, Damours de Louvière, Damours de Courberon, Damours de Clignancour, Damours de Plaine, Damours de la Morendière, etc., etc.

II

LOUISE MARSOLET

Née à Québec le 17 mai 1640.

Mariée à Québec, le 20 octobre 1653, à Jean Lemire, fils de Mathurin Lemire et de Jeanne Vannier, de la paroisse de Saint-Vivier de Rouen.

Ils eurent seize enfants. Leurs descendants sont encore très répandus dans les régions de Montréal et des Trois-Rivières.

Madame Lemire décéda à Québec le 19 avril 1712.

Son mari était mort depuis le 5 octobre 1684. Ses concitoyens l'avaient élu syndic de Québec en 1664 et encore en 1667.

III

JOSEPH MARSOLET

Né à Québec le 31 mai 1642.

Joseph Marsolet est présent au contrat de mariage de sa soeur Louise Marsolet avec Jean Lemire, le 14 juillet 1653. Il

signe "J. Marsollet". Comme il n'est pas mentionné au recensement de 1666, nous avons le droit de présumer qu'il décéda entre 1653 et 1666.

IV

GENEVIÈVE MARSOLET

Née à Québec le 10 août 1644.

Mariée à Québec, le 4 septembre 1662, à Michel Guyon du Rouvray, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin.

Madame Guyon du Rouvray décéda à la Pointe-aux-Trembles (Portneuf) le 17 décembre 1702.

V

MADELEINE MARSOLET

Née à Québec le 27 septembre 1646.

Mariée à Québec, le 4 septembre 1662, à François Guyon Després, fils de Jean Guyon et de Mathurine Robin.

Madame Guyon Després décéda à Beauport le 5 mai 1734.

VI

LOUISE MARSOLET

Né à Québec le 2 octobre 1648.

Le recensement de 1666 ne la mentionne pas, ce qui nous permet de supposer qu'elle décéda en bas âge.

VII

JEAN MARSOLET

Né à Québec le 20 avril 1651.

Il fut tonnelier tout en s'occupant de navigation.

Jean Marsollet ne fut jamais seigneur de Bellechasse, ainsi qu'on l'a écrit plusieurs fois. Mgr Tanguay dit même

plus. " Il a donné son nom de Bellechasse, écrit-il, à cette partie de la côte sud du Saint-Laurent (aujourd'hui Berthier de Bellechasse) nom que lui-même avait adopté". Le nom de Bellechasse existait quatorze ans avant la naissance de Jean Marsolet puisqu'il est mentionné dans l'acte de prise de possession de cette seigneurie, le 6 octobre 1637.

Jean Marsolet décéda à Québec le 7 mars 1715.

Il avait épousé, le 9 février 1680, Marguerite Couture, fille du célèbre interprète Guillaume Couture. Elle décéda le 28 mars 1690. Le 28 mai 1690, c'est-à-dire deux mois après la mort de sa première femme, M. Marsolet épousa Marie-Anne Bolduc, fille de Louis Bolduc et de Elisabeth Hubert.

Jean Marsolet avait eu un enfant de son premier mariage qui mourut le jour même de sa naissance (27 mars 1690).

VIII

ANNE MARSOLET

Née à Québec le 10 juin 1653.

Décédée avant 1666.

IX

ELISABETH MARSOLET

Née à Québec le 26 septembre 1655.

Décédée avant 1666.

X

MARIE MARSOLET

Née à le 1662.

Décédée à Québec le 27 février 1677.

*

*

*

M. Sulte a écrit dans ses *Interprètes du temps de Champlain* : " La nombreuse famille de Marsolet a contracté des

alliances avec les Damours, les Lemire et les Guyon. Ses fils ont conservé le nom de Marsolet, qui est le plus ancien des colons du Canada, puisque son arrivée en ce pays date de 1608". Ceci ne laisse-t-il pas entendre que les fils de Marsolet se perpétuèrent ? Un seul fils de Nicolas Marsolet prit femme et il ne laissa pas d'enfants. Le sang de Marsolet s'est perpétué, toutefois, par les familles Damours, Lemire et Guyon ou Dion encore très nombreuses, Dieu merci, dans la province de Québec.

La région de Montréal compte un bon nombre de familles Marsolet ou plutôt Marsolais. Si nous ne faisons erreur, ces familles Marsolet ou Marsolais descendent de Jean Lemire marié à Louise Marsolet, fille de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier. Un des fils de Jean Lemire ajouta à son nom le surnom de Marsolet. Avec le temps, ses descendants laissèrent tomber le nom de Lemire et ne furent plus connus que sous le nom de Marsolet qui se transforma en Marsolais.

APPENDICE

Acte de sépulture de Nicolas Marsolet (Québec, 15 mai 1677)

Le quinzième jour du mois de May de L'an mil six cents soixante et dix-sept Nicolas Marsolet âgé de quatre vingt dix ans ou environ ancien habitant de ce pays est decédé en la communion de la S^{te} Eglise apres avoir receu les S^{ts} Sacrements de Penitence, Viatique, et d'Extreme onction, duquel le corps a esté inhumé le seizième du present mois dans le cimetièrre de cette paroisse.

H. De Bernieres

Acte de mariage de Denis Lemaistre et de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet (Québec, 8 mai 1681)

Le huitième iour du mois de May de l'an mil six cent quatre vingt un apres la publication d'un ban de mariage faite le quatrième dud. mois de May d'entre Denys le Maistre âgé de soixante quatre ans ou environ veuf de dequnte Anne des Jardins de la paroisse de St Eustache de la ville et archevesché de Paris d'une part. Et Marie le Barbier, veuve de deffunt Nicolas Marsolet de cette paroisse d'autre part.

Monseigneur l'Évesque de Québec leur ayant donné dispense des deux autres bans et ne s'estant decouvert aucun empeschement Nous Henry de Bernieres vicaire general de Mond. Seigneur l'Évesque et curé de cette Eglise paroissiale les avons enlad. Eglise par paroles de present conjoints en mariage en presence du Sr Jean Marsolet fils de lad. Epouse Jacques Langlois, Charles Roger et Toussaint le Franc tesmoins demeurants à Québec lesquels on signés avec led. Epoux et lad. Epouse a déclaré ne scavoir escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

Denis le Maistre

J. Langlois

T. le Franc

Jean Marsolet

Charles Roger

H. De Bernieres

*Acte de sépulture de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas
Marsolet (Québec, 21 février 1688)*

Le vingt unieme iour du mois de fevrier de l'an mil six cent quatre vingt huit a esté inhumé au cimetiere de cette paroisse par moy francois Dupré curé de cette paroisse, Marie barbier veufve de feu le S^r Nicolas Marsolet et a present fe du bon h^{om} le Maistre tailleur d'habits âgée de soixante et neuf ans, apres avoir reçu les sacrements de penitence et extreme onction et ont assisté a son inhumation toussaint du baux et Joseph Pinguet qui ont signé

toussaint du bau

Joseph Pinguet

françois Dupré

*Acte de naissance de Marie Marsolet (Québec,
22 février 1638)*

Le 22 février 1638, Le P. Paul Le Jeune Jésuite baptisa à Québec Marie fille de M. Nicolas Marsolet Interprète, et de Marie Le Barbier, Noble Pierre le Gardeur S^r de Repentigny fut parrain et Marie Roolet espouse de Guill. Hébert, fut marraine.

*Acte de mariage de Mathieu Damours des Chauffours et de
Marie Marsolet (Québec, 30 avril 1652)*

Le 30 d'Avril 1652, apres La publication des bans faicts Le 17 mars, 24 mars et 7 d'Avril et ne s'estant trouvé aucun

empeschement Legitime, Je Joseph Poncet ay interrogé le S^r Mathieu d'Amours Seig^r Deschaufour Fils de defuncts M^r Louys d'Amours Conseiller du Roy en Son chastelets de Paris et Dam^{ble} Elizabeth Tessier ses Pere et Mere natif de La Paroisse de St-Paul à Paris, et Marie Marsolet fille d'honorable homme Nic. Marsolet et de Marie Le Barbier Ses Pere et Mere de la paroisse de Quebec, et ayant eu leur consentem^t mutuel par paroles de present Les ay solennellement mariés en presence de tesmoins cogmus Mons^r De Lauson Gouverneur, M^r de Lauson son fils Grand Seneschal, M^r chartier, etc.

Acte de naissance de Louise Marsolet (Québec, 17 mai 1640)

Le 17 May (1640) jour de L'Ascension de N^s S^r. Le P. Nicolas Adam baptisa avec les ceremonies ordinaires de L'Eglise en la Chapelle de Kebec une fille née de M. Nicolas Marsolet, et de Marie LeBarbier sa femme. Son Parrain M. Jean Bourdon, et sa marraine Louyse Coullart femme de M. Olivier Lay donnerent nom Louyse.

Acte de mariage de Jean Lemire et de Louise Marsolet (Québec, 20 octobre 1653)

Le 20 d'octobre 1653, apres publication faite de trois banns le 28 de Sept. le 5 d'oct. et le 12, ne s'estant trouvé aucun empeschement, le Hierosme Lalemant faisant office de Curé en cette paroisse ay Interrogé Jean le Mire fils de Mathurin le mire, e Jeanne Vannier de la paroisse de St-Vivier a toutz d'une part, e Louyse Marsolet fille de Nicolas Marsolet e de Marie le barbier de la paroisse de Quebec, d'autre part lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de present l'ay solennellement mariés dans la Chapelle du College en presence de tesmoins connus Louys d'Ailleboust Sieur de Coullinge, e le Sœur bourdon e autres.

Acte de sépulture de Mme Jean Lemire, née Louise Marsolet (Québec, 19 avril 1712)

Le 19^e avril 1712 a été inhumée dans le Cimetière de cette Paroisse Louise Marsolet âgée d'environ 65 ans veuve

de Jean Lemire morte le jour précédent après avoir reçu les Sacramens de L'Eglise laquelle inhumation a été faite par moy prêtre soussigné du seminaire en l'absence du Sieur Thiboult Curé de Quebec presence des Sieurs mercier et auclair ainsy signé goulven Calvarin prêtre.

Acte de naissance de Joseph Marsolet
(Québec, 31 mai 1642)

Le 31 May 1642, Le P. Jacques De la place Jesuite baptisa à Kébec Joseph Marsolet fils de M^r Nicolas Marsolet et de Marie le barbier Sa femme. MonS^r le chevalier de L'Isle, et Marie Giffart furent ses parain et maraine.

Acte de naissance de Geneviève Marsolet
(Québec, 10 août 1644)

Anno Dni 1644 die 10 mensis Augusti Ego Josephus Poncet vices agens parochi huius Ecclesiae Conceptionis Immaculatae V. Mariae Loci Kebec baptisavi Infantem eodem die natam ex Nicolao Marsolet et Maria Le Barbier coniugibus cui Impositum est nomen Genovefae. patrini fuerunt Oliverius Le Tardif et Maria Langlois coniux Joannis Juchereau dicti de More huius parochiae.

Acte de naissance de Madeleine Marsolet
(Québec, 27 septembre 1646)

Anno dni 1646 Sept. 27. Ego Bart. Vimont Sacerdos Soc^{is} Jesu, vices agens parochi baptisavi Solemniter in eccl^{ia} conceptionis Virg. Mariae Quebeci Infantem recens natam ex Nicolao Marsolet et Maria Barbier, cui nomen Impositum est Magdalena, patrini fuerunt Charolus de S. Estienne S^r de La Tour, et Magdalena de Chauvigni dicta domina de La peltrie.

Acte de sépulture de Mme Guyon du Rouvray née Geneviève Marsolet (Neuville, 17 décembre 1702)

Le dixseptième du mois de décembre de l'année mil sept cent deux a été inhumé dans le cimetièrre de l'église St. Fran-

çois de Sales de Neuville le corps de défunte Geneviève Marsolet, vivante femme de Michel Guion, Sr de Rouvray, qui est décédée dans la communion de Notre Mère Ste Église agée de soixante ans en présence de Pierre Amiot, d'Étienne Amiot de ses enfants, tous de la paroisse de St. Augustin, de la seigneurie de Maure, qui ont tous déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés suivant l'ordonnance.

J. Basset, ptre

Acte de mariage de François Guyon Despres et de Madeleine Marsolet (Québec 4 septembre 1662)

L'an de grace mil six cents soixante deux le 4e Septembre après fiançailles et publications des trois bans faits au prosne des Messes paroissiales les 24^e 27^e Aoust et 3 septembre, Et ne s'estant decouvert aucun empeschement Legitime, Je Henry de Bernieres Curé de la parroisse de N^{re} Dame de Québec ay en la dite Église Interrogé françois guion, fils de Maissire Jean Guion et de défunte Mathurine Robin ses pere et mere d'une part. Et Marie Madeleine Marsolet, fille de Nicolas Marsolet et de Marie le Barbier ses pere et mere tous de cette parroisse d'autre part. Et ayant pris leur mutuel consentement les ay Solennellement par paroles de présent conjoints en Mariage, et leur ay donné la benediction Nuptiale en présence des tesmoins connus Jean Guion, denis guion, françois bellenger, Bernard chesneau dit la garenne, et Nicolas Marsolet, Mr Matthieu d'amours, Jean le Mire, Mr L. T. Chartier, Etc, et ensuite ay célébré la Ste Messe.

H. De Bernieres

Acte de sépulture de Mme François Guyon Despres née Madeleine Marsolet (Beauport 5 mai 1734)

Le cinquième may, de l'année mil sept cent trente quatre, est décédée en la communion de notre Mère Sainte-Église Marie-Madeleine Marsolet, veuve de François Guyon Despres, agée de quatre-vingt-dix ans, après avoir reçu tous ses sacremens, et a été le jour suivant inhumée dans l'église de cette paroisse par nous prêtre soussigné, en présence de Noël Marcou et de Pierre Grenier qui ont déclaré ne sçavoir signer de ce enquis suivant l'ordonnance.

Poulin, prêtre

Acte de naissance de Louis Marsolet
(Québec 2 octobre 1648)

An. dni, 1648 die 2 oct. ego B. Vimont S^{is} Jesu Vices agens parochi baptisavi Solemniter in ecclesia Quebeci Infantem natum die 30 sept. eius d anni ex Nicolao Marsolet et Maria barbier eius uxore patrini fuerunt d^{us} Ludovicus daillebout Gubernator, et Eleonora Grandmaison uxor dni de chavigni, nomen inditu Ludovici.

Acte de naissance de Jean Marsolet (Québec, 20 avril 1651)

Anno Dni 1651. Aprilis 20 natus est Infans Nicolao Marsolet et Mariae Barbier quem ego Jos. Poncet ob instas causas inipsorum aedibus baptizavi.

Die 19 oct. mensis ad ecclesiam portatus est Infans prodictus ipsique ceremonias adhibui Patrini fuerunt Dus gubernator de Lauson, et Ludovica Tiret uxor Franc. Menoil. Joanne nomen Impositum est.

Acte de sépulture de Jean Marsolet (Québec 7 mars 1715)

Le 7^e Mars 1715 a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Jean Marsolet M^e Tonnelier âgé d'environ soixante dix ans decédé le jour precedent apres avoir reçu Les Sacremens de l'Eglise lad. inhumation faite par moy prêtre soussigné vicaire de lad. paroisse Chanoine de la Catedrale en presence de Mrs Ango des Maizerets Et Le Picart Grand Chantre Et Chançine de lad. Catedrale.

Goulven Calvarin, ptre

Acte de sepulture de Anonyme Marsolet (27 mars 1690)

Le 27^e du mois de Mars de l'an mil six cent quatre vingt dix a été inhumé au cintiere de cette paroisse un garçon ondoyé par moy sousigne fils du S^r Marsolet et de Marguerite Cousture sa f^e en presence de toussaint du baus et Joseph Pinguet qui ont signé.

Joseph Pinguet
F. Dupré

*Acte de sepulture de Mme Jean Marsolet nee Marguerite
Couture (Québec 28 mars 1690)*

Le 28^e du mois de Mars de l'an mil six cent quatre vingt dix a sté inhumé au cimetiére de cette paroisse Marguerite couture f^e. du S^r Marsolet tonnelier âgé de trente cinq ans ou environ apres avoir receu les sacrements de penitence et extreme onction en presence de toussaint du baus et Joseph Pinguet qui ont signé.

Joseph Pinguet
François Dupré

*Acte de mariage de Jean Marsolet et de Marie-Anne Bolduc
(Québec, 28 mai 1690)*

Le vingt huixtiesme jour du mois de may de l'an mil six cent quatre vingt dix ayant obtenu dispense des trois bans de mariage de Monseigneur l'illustrissime et reverendissime évesque de Québec d'entre le Sr Jean Marsolet bourgeois de cette ville veuf de deffunte Marguerite Couture d'une part, et de Marie-Anne Boulduc fille de Mr Louis Boulduc cy devant procureur du roy au siège de la prevosté de cette ville et de damoiselle Elizabeth Hubert ses père et mère absens de ce pais d'autre part, et ne s'estant descouvert aucun empeschement j'ay François Dupré curé de Québec les ay marié selon la forme de nostre mère Ste Eglise en présence des Srs Guillaume Roger premier huysier au conseil souverain et de Nicolas Gauvereau, Pierre du Breuil lesquels ont signé avec l'époux et l'épouse.

Jean Marsolet
P. du breuil
J. B. Du Mosny
Roger

Marie-Anne Boulduc
N. Gauverau
Louis Le Vasseur
François Dupré

*Acte de naissance de Anne Marsolet
(Québec, 10 juin 1653)*

La mesme année 1653, le 10^e de juin fut baptisée solennellement en cette paroisse Anne Marsolet par moy hier. La-

lement que dessus, fille de Sr Nicolas Marsolet, et de Marie Barbier; le parrain le Sieur Charles Le Gardeur de Tilly, la marraine dame Dupont.

Acte de naissance de Elisabeth Marsolet
(Québec, 26 septembre 1655)

L'an de grace, 1655, le 26 sept. nasquit un enfant femelle du mariage de Nicolas Marsolet et Marie Barbier qui fut le lendemain baptisée solennellement en cette paroisse par moy Hierosme Lalemant y faisant fonction de Curé, les parrains furent le Sr Louys Couillart L'Espine, et Michele Crevent, femme du Sr La Fontaine, chirurgien, le nom de Elisabeth luy fut donné.

Acte de sépulture de Marie Marsolet
(Québec, 27 février 1677)

Le vingt septième jour du mois de febvrier de l'an mil six cents soixante et dix sept Marie Marsolet, âgée de quinze ans ou environ, fille de Nicolas Marsolet et de Marie le Barbier, est décédée dans la communion de n^{re} mère la Ste Eglise, après s'être confessée et avoir receu le très St viatique et l'Extrême onction, de laquelle le corps a esté inhumé le jour suivant dans le cimetièrre de cette paroisse.

H. De Bernières

Acte de prise de possession de la seigneurie de Bellechasse
par Nicolas Marsolet (6 octobre 1637)

Nous, Charles Huault de Montmagny, lieutenant pour le Roy à Québecq et en toute l'ettendue du fleuve St-Laurent dit la Nouvelle-France, en vertu d'un mandement de Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France du vingt-huitième mars mil six cent trente-sept de bornes et limites d'une concession faite par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, au profit de Nicollas Marsollet, truchement des Français auprès des sauvages du lieu de la Nouvelle-France, d'un quart de lieue de terre d'estendue le long du fleuve St-Laurent, sur lieue et demie de proffondeur, nous

nous sommes transporté proche du ruisseau nommé le Ruisseau de belle chasse, assisté du sieur Bourdon, ingénieur et arpenteur du pais de la Nouvelle-France, du sr Jean Nicolle, de Pierre Le Roux, et de Nicolas Fauvel, tesmoins soub-signés, et là sommes descendus à terre du costé main gauche en montant le dit ruisseau de belle chasse et avons mis le d. Marsollet en possession réelle et actuelle d'un quart lieue de terre d'estendue le long du d. fleuve St-Laurent sur lieue et demye de proffondeur et avons borné du costé du sorouest du d. ruisseau de belle chasse et du costé du nord-est d'un érable au pied duquel nous nous sommes pareillement transportés et là avons fait enfouir une pierre avecq des briques et sur le d. arbre fait... une croix par le d. sieur Bourdon pour servir de... en présence des d. tesmoins le sixième jour d'octobre mil six cent trente-sept.

Acte de concession de l'arrière-fief des prairies Marsolet par l'abbé de la Madeleine à Nicolas Marsolet (5 avril 1644)

Nous Jacques de la Ferté, prestre indigne, abbé de Ste-Marie Magdelaine de Chateaudun, chantre et chanoine de la Ste Chapelle Royalle de Paris Seigneur de Marencourt Beaumont, Deauville Champrolois et Mainville, en partye l'un des associés de la compagnie généralle de la Nouvelle-France en Canada. A tous présent et avenir salut scavoir faisons que sur les témoignages et bons rapports qui nous ont été faits par les Révérends Pères Jésuittes qui résident et plantent la foi et le cristianisme dans la dite Nouvelle-France en Canada la probité de vie et moeurs et du zèle à la foy et religion chrétienne catholique apostolique et romaine de la personne de noble homme Nicolas Marsolet Sr de St. Aygnan l'un des premiers habitants du dit Canada et Nouvelle-France demeurant à Quebek et pour la bonne affection que nous lui portons, lui avons donné, concédé et fieffé et par ces présentes donnons, concédons et fieffons à perpétuité en tous droits et justice haute moyenne et basse pour luy ses hoirs et ayans cause la quantité en longueur d'une demy lieue de terre prairies et bois sur le bord du grand fleuve St-Laurent et deux lieues de long avançant dans les terres joignant d'un côté le ruisseau de l'Arbre à la Croix et de l'autre

côté montant vers les trois rivières avec usage de pesche dans le dit ruisseau sans y comprendre aucuns droits de propriété tout ce que dessus à nous appartenant et faisant partie de dix lieues de terre en largeur sur le bord du grand fleuve de St-Laurent et vingt lieues de longueur dans les terres selon la concession qui nous en a été faite par la ditte compagnie générale en l'année mil six cent trente et six le quinziesme jour du mois de janvier à la charge et condition de tenir et retenir les dittes deux lieues de long sur demy lieue de largeur de terre, bois et prairies, circonstances et dépendances, en fief foy et hommage de nous et de nos successeurs à perpétuité selon l'usage et coutume de la prévôté et vicomté de Paris et de nous en rendre et à nos successeurs les dittes foy et hommage serville de Vassalité et autres droits seigneuriaux quand ils relèveront au lieu que nous désignerons cy-après proche de nos rivières de Batiscan ou autres lieux qu'il nous plaira. Lequel fief et concession portera le nom et titre de fief de Marsolet et pour la reconnaissance annuelle et perpétuelle des dits droits seigneuriaux, le dit P. Marsolet, ses hoirs, successeurs et ayans cause nous payeront de trois en trois ans aux premiers jours du mois de septembre une peau de castor du poids d'une livre et demy à commencer lorsqu'il y aura par luy ou ses ayans cause quelque habitation ou résidant établis sur les lieux susdits et néanmoins nous fournira et délivrera adveu dès la présente année pour première reconnaissance d'hommage et de vassalité et afin que ces pntes puissent toujours et à perpétuité faire plaine foy et hommages, donnons en leur lieu et place force et vertu nous les avons signé de notre main et à iceluy fait apposer le seau de nos armes en cire rouge pendant d'un lac de soye violet et vert et contresigné par notre secrétaire le cinquième jour d'avril l'an de la Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil six cent quarante-quatre à quoy nous avons appelé pour témoins Mre Jean Granger, prestre docteur en droit canon et civil et chanoine de l'Église Métropolitaine de Notre-Dame de Paris, Me. Louis René et Louis Jacquier, prêtre et chapelain perpétuel de la ditte Ste Chapelle, Mre Tranquille de la Ferté, maître conseiller secrétaire du roy maison et couronne de France et de ses finances, de Mre Gilles du Fossé, controleur des finances de sa Majesté en la généralité de

Bourge, soussignez, Fait à Paris le jour et an que dessus. Signé de la Ferté, abbé de Ste Magdelaine, Granger St Johan chanoine et promoteur de l'Eglise de Paris avec chapelain perpétuel de la Ste Chapelle de Paris Jacquier chapelain perpétuel de la Ste Chapelle de Paris de la Ferté du Fossé. Le tout avec paraphe, et en plus par commandement de mon dit Seigneur Sion.

*Acte de foi et hommage de Nicolas Marsolet au R. P. Supérieur des Jésuites pour son arrière-fief des Prairies
Marsolet (7 janvier 1670)*

Aujourd'hui en la présence et compagnie de Pierre Duquet no^{re} Royal en la Nouvelle-France résident à Quebecq et des témoins enfin nommez, noble homme Nicolas Marsolet seigneur du fief Marsollet s'est transporté au Couvent des Révérends Pères Jésuites scis en la haute ville de Quebecq et à la principale porte et entrée dud. lieu ou estant led. sieur Marsolet auroit sonné une petite clochette ou seroit survenu le frère Guillaume Lozier religieux de la Compagnie de Jésus portier dud. lieu auquel led. sieur Marsollet auroit demandé si le Révérend Père François Le Mercier supérieur des missions de lad. Compagnie de Jésus estoit aud. couvent ou personne pour luy ayant charge de recevoir les vassaux a la foy hommage a quoy led. frère Lozier auroit répondu qu'il alloit présentement advertir led. Révérend Père lequel au mesme instant seroit comparu, et estant led. sieur Marsollet, sans espée ny esperons nud teste, un genouil en terre auroit dit aud. Révérend Père qu'il luy faisoit et portoit la foy et hommage qu'il est tenu de luy faire et porter à cause de sa terre et seigneurie de Marsollet relevante en plain fief, foy et hommage dud. Révérend Père. Lequel fief appartient aud. sieur Marsolet par tiltre de concession que luy en a donné led. Révérend Père le ving troisi^e jour de décembre dernier requérant led. Reverend Pere quil luy plaize de Recevoir à sad. foy et hommage à laquelle lesd. Rd. Père la receu et reçoit par ces ptes à la charge de bailler son adveu et desnombrement suivant la coustume. Ce fut fait et passé à lad. principale porte et entrée dud. Couvent le septi^e jour de janvier Gby^c sepante en présence de Charles Terrier et Nicolas

Gauvereau tesmoins qui ont signé à ces présentes avecq led.
Révérend Père led. sieur Marsolet et le no^{re}

François Le Mercier
Marsolet
Nicolas Gauvereau
Charles Terrier
Duquet not.

*Acte de concession de la seigneurie de Marsolet (Loibinière)
par Jean Talon à Nicolas Marsolet (3 novembre 1672)*

Jean Talon, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, intendant de la justice, police et finances de la Nouvelle-France, Isle de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la France Septentrionnale.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut:

Eçavoir faisons, quen vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concedons au sieur Marsollet, habitant, demye lieue de front sur une lieue et demye de profondeur, à prendre sur le fleuve St-Laurens, depuis la rivière aux

jusques aux terres non concédées, tirant vers la terre Ste. Foyx; pour jouir de la dite terre en fief et seigneurie, luy, ses hoirs et ayans cause, à la charge de la foy et hommage que le dit Marsolet, ses hoirs, et ayans cause, seront tenus porter au chasteau de St. Louys de Quebec, duquel il relevera aux droixts et redevances accoutumez, et au désir de la Coutume de la prevosté et vicomté de Paris, qui sera suivie à cet esgard par provision et en attendant quil en soit ordonné par Sa Majesté, à la charge quil continuera de tenir ou faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et quil stipulera dans les contracts quil fera à ses tenanciers quilz seront tenus de resider dans lan et tenir feu et lieu sur les concessions quil leur accordera ou leur aura accordé, et qua faute de ce faire il rentrera de plain droict en possession des dites terres; que le dit sieur Marsollet conservera les bois de chesnes qui se trouveront sur la terre quil se sera reservée pour faire son principal manoir, mesme quil fera la reserve des dits chesnes dans lestendue des concessions particulieres faites et à faire à ses tenanciers qui seront propres à la cons-

truction des vaisseaux; pareillement, quil donnera incessamment advis au roy ou à la compagnie royalle des Indes-Occidentales des mines, minieres ou mineraux sy aucuns se trouvent dans lestendue du dit fief, à la charge de laisser les chemins ou passages necessaires; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des presentes dans un an du jour dicelles.

En tesmoing de quoy nous avons signé ces presentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par nostre secretaire.

A Quebec ce trois novembre mil-six-cent-soixante-et-douze.

Talon
Varnier

Pièces notairées et autres relatives à la famille Marsolet

Prise de possession de la seigneurie de Bellechasse par Nicolas Marsolet, acte de Jean Guitet (6 octobre 1637).

Vente de René Maheu à Nicolas Marsolet d'une concession de terre à la côte Sainte-Geneviève, près Québec, acte de Martial Piraubé, (20 novembre 1640).

Concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet d'un fief et seigneurie, acte de Henry Bancheron, (16 avril 1647).

Attestation de Nicolas Marsolet au sujet du décès de Charles Goiré, acte de Claude Lecoustre, (1er juillet 1647).

Concession de la Compagnie de la Nouvelle-France à Nicolas Marsolet de 71 arpents de terre en la côte Sainte-Geneviève, joignant d'un côté Henry Pinguet et de l'autre Noël Pinguet, (29 mars 1649).

Concession de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France, à Nicolas Marsolet de seize arpents de terre en superficie sur le bord de la rivière Saint-Charles, (10 février 1651).

Mariage de Mathieu Damours des Chauffours avec Marie Marsolet, fille de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan et de Marie Le Barbier, acte de Roland Godet, (16 mars 1652).

Mariage de Jean Lemire et de Louise Marsolet, acte de Pierre Duquet, (19 juillet 1653).

Ratification par la Compagnie de la Nouvelle-France de la concession de terre faite le 10 février 1651 par M. d'Ailleboust à Nicolas Marsolet, (28 avril 1662).

Mariage de Michel Guyon de Rouvray et de Geneviève Marsolet, acte de Guillaume Audouart, (20 août 1662).

Mariage de François Guyon Després à Madeleine Marsolet, acte de Guillaume Audouart, (20 août 1662).

Vente par Nicolas Bonhomme à Nicolas Marsolet, acte de Pierre Duquet, (12 octobre 1664).

Vente de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier, sa femme, à Nos Seigneurs du Conseil Souverain d'une maison pour loger le maître des hautes oeuvres, acte de Michel Fillion, (17 janvier 1665).

Don mutuel entre Nicolas Marsolet et Marie Le Barbier, sa femme, acte de Pierre Duquet, (20 avril 1665).

Acte de procuration de Marie Le Barbier à son mari, Nicolas Marsolet, acte de Pierre Duquet, (16 octobre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales pour 71 arpents de terre sise en la côte Sainte-Genève, (16 novembre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales pour 16 arpents de terre en superficie qu'il possède sur le bord de la rivière Saint-Charles, (16 novembre 1667).

Arrêt du Conseil Souverain dans une cause entre Nicolas Marsolet et Jean Bourdon au sujet d'une concession de terre faite au dit Marsolet, le 10 février 1661 par M. d'Ailleboust, (19 décembre 1667).

Déclaration de Nicolas Marsolet à la Cie des Indes Occidentales au sujet d'un jugement du Conseil Souverain rendu en sa faveur le 19 décembre 1667, (12 janvier 1668).

Vente de Nicolas Marsolet à Mgr de Laval de certains terrains destinés aux Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, acte de Gilles Rageot, (21 avril 1668).

Création d'une rente par l'Hôtel-Dieu de Québec en faveur de Nicolas Marsolet, etc., acte de Gilles Rageot, (21 avril 1668).

Révocation par Nicolas Marsolet d'un acte de vente par lui consenti le 21 avril 1668 en faveur de Mgr de Laval, ac-

quéreur pour et au nom des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec, acte de Gilles Rageot, (12 octobre 1668).

Vente de Nicolas Marsolet au sieur Le Wallon, acte de Pierre Duquet, (26 novembre 1669).

Acte de foi et hommage de Nicolas Marsolet aux RR. PP. Jésuites pour son arrière-fief, acte de Pierre Duquet, (7 janvier 1670).

Concession de Nicolas Marsolet à Michel Guyon du Rouvray, acte de Pierre Duquet, (17 janvier 1670).

Vente de Nicolas Marsolet au sieur Le Walon, acte de Pierre Duquet, (26 janvier 1670).

Concession de Nicolas Marsolet à Michel Guyon du Rouvray, acte de Pierre Duquet, (27 mai 1670).

Vente de Nicolas Marsolet et de Marie Le Barbier, sa femme, au sieur Pelletier de la Prade de tous leurs droits dans un fief et seigneurie accordé au dit Marsolet, acte de Gilles Rageot, (23 octobre 1671).

Obligation de Nicolas Baudin, sieur Duclos Dubocq, à Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, acte de Gilles Rageot, (28 août 1672).

Vente de Raymond Pagé Querry à Nicolas Marsolet, acte de Gilles Rageot, (9 octobre 1672).

Quittance de Raymond Pagé Querry à Nicolas Marsolet, acte de Gilles Rageot, (22 octobre 1672).

Démission de Nicolas Marsolet en faveur de tous ses droits dans le fief et seigneurie de Bellechasse, acte de Pierre Duquet, (15 novembre 1672).

Jugement du Conseil Souverain qui déboute Nicolas Marsolet de sa demande contre Catherine Leneuf, procuretrice de Pierre Denys de la Ronde, (20 février 1673).

Convention entre Nicolas Marsolet et Michel Pelletier de Laprade, acte de Gilles Rageot, (5 octobre 1674).

Quittance de Nicolas Marsolet à Louis Pinault, acte de Pierre Duquet, (10 août 1676).

Concession de Nicolas Marsolet à François Couillard, acte de Pierre Duquet (22 octobre 1676).

Quittance de Marie Le Barbier, veuve Nicolas Marsolet, à Guillaume Julien, acte de Gilles Rageot, (25 avril 1677).

Mariage de Jean Marsolet et de Marguerite Couture, acte de Pierre Duquet, (19 février 1680).

Vente de François Guyon Després à Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (15 juillet 1680).

Mariage de Denis Lemaistre, veuf de Aurore Dsjardins, à Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet de Saint-Aignan, acte de Gilles Rageot, (28 avril 1681).

Transaction entre François Guyon et Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (1er décembre 1681).

Vente de Jean Marsolet à Georges Haince, acte de Pierre Duquet, (28 mars 1683).

Procès criminel intenté à la demande de Anne Metru, femme de Jacques Samson, contre Marguerite Couture, épouse de Jean Marsolet, (1685).

Vente de François Guyon Després à Jean Marsolet, acte de Pierre Duquet, (15 juin 1686).

Inventaire des biens de Jean Marsolet et Marguerite Couture, sa femme, acte de Gilles Rageot, (3 avril 1687).

Retrocession de René Baucher à Jean Marsolet, acte de Gilles Rageot, (21 mai 1687).

Vente de rente par Jean Marsolet à Charles Couture, acte de Gilles Rageot, (6 octobre 1687).

Quittance de Marie Le Barbier, veuve de Nicolas Marsolet à M. Gaultier de Comporté, acte de Gilles Rageot, (12 octobre 1687).

Bail à ferme de Louise Marsolet, veuve Jean Lemire, à Charles Ransin, acte de Gilles Rageot, (11 janvier 1688).

Procès entre Jean Marsolet et Yves Le Roy, (1694).

Vente de Jean Marsolet; Louise Marsolet, veuve de Jean Lemire; Geneviève Marsolet, femme du sieur Guyon de Rouvray; et Marie-Madeleine Marsolet, femme de François Guyon Després, à René (sic) de Catalogne, lieutenant réformé, de leurs droits en la seigneurie des Prairies Marsolet, etc., acte de François Genaple, (3 juin 1696).

Requête de Marie Marsolet, veuve Mathieu Damours, pour éléction de tuteurs à ses mineurs, (27 septembre 1699).

Requête de Michel Guyon de Rouvray, veuf de Geneviève Marsolet, pour éléction de tuteur à ses enfants mineurs, (1703).

Ordonnance de Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, pour régler un procès entre Jean Marsolet et Charles Couture, (30 octobre 1708).

L'APPORT DE CARTIER ET DE JEAN ALFONSE DANS L'ONOMASTIQUE DE LA GASPESIE

Une curiosité tout à fait spontanée chez le voyageur en pays nouveau, c'est le sens et l'origine des noms de lieux. La Gaspésie offre à ce sujet une ample matière à des pourquoi fort légitimes qui insistent pour être satisfaits. Aucune partie de la province ne possède un ensemble de noms géographiques plus imprégnés de saveur primitive et fleurant davantage le terroir. Il y aurait beaucoup à dire sur la vie de ces noms de lieux. Plusieurs ont pris naissance pour disparaître presque aussitôt; d'autres ont subi les secousses historiques sans perdre leur droit de cité; quelques-uns, qui méritaient, certes, une existence glorieuse, sont tombés dans un parfait oubli; il en est dont la vulgarité n'a rien d'attrayant, qui ont résisté à toutes les épreuves et jouissent encore d'une singulière vitalité.

Cette évolution ou ces transformations obéissent sans doute à des lois obscures que les spécialistes en cette humble branche du savoir semblent définir avec des précisions trop accusées. Négligeons les considérations théoriques, plus ou moins arbitraires et contestables, pour n'examiner que le fait qui commande actuellement notre attention. Quels sont les noms gaspésiens qui datent de l'époque de la découverte?

Que des pêcheurs de diverses nationalités aient pris connaissance du golfe et d'une partie de ses côtes, dès le commencement du 16^e siècle, la chose peut être difficilement mise en doute. Il n'en reste pas moins vrai que le premier explorateur avec un mandat officiel, celui qui, en tête de la liste, a laissé le récit détaillé de ses recherches et des résultats obtenus, c'est Jacques Cartier. C'est lui le découvreur, qui n'a guère besoin d'être présenté à personne. Il fit un premier voyage, en 1534, un deuxième, en 1535-36, et un troisième, en 1541-42. Certains documents portent à croire qu'il vint lui-même à la rescousse de Roberval, en 1543; mais le fait est contesté.

La relation du troisième voyage n'est qu'un rapport fragmentaire qui nous est parvenu seulement par la traduc-

tion anglaise de Hakluyt, (1600). Il ne s'y trouve rien concernant la Gaspésie.

La relation du deuxième voyage a été publiée, à Paris, en 1545; on l'appelle le *Bref Récit*, d'après les deux premiers mots de l'en-tête. Une seule copie en a été conservée, qui se trouve au British Museum et que la librairie Tross a rééditée, en 1863. Cependant, la Bibliothèque nationale, à Paris, possède trois manuscrits de cette relation, dont un a dû servir à l'édition du *Bref Récit*.

Au point de vue gaspésien, la relation du premier voyage est de beaucoup la plus importante. Elle fut d'abord connue du public, en 1556, par la traduction italienne de Ramusio; puis, Raphaël de Petit Val fit paraître, à Rouen, en 1598, une version française de l'italien, tandis que Hakluyt, vers le même temps, en donnait une traduction anglaise. C'est tout ce que l'on possède jusqu'en 1867, alors qu'on découvrit, à la Bibliothèque impériale de Paris, un manuscrit français qui fut imprimé aussitôt, sous le titre: *Relation originale du voyage de Jacques Cartier au Canada, en 1534*. Ce manuscrit paraît être de la main d'un ou de plusieurs copistes; les critiques reconnaissent, toutefois, qu'il remonte à la première moitié du seizième siècle, qu'il a plus de garantie d'exactitude qu'une double traduction, que son texte, en général, peut être préféré à tout autre. Il a été photographié en entier et reproduit dans le beau livre de Baxter: *A memoir of Cartier*.

Jean Alfonse, saintongeois, fut le "pilote très expert" de Roberval dans sa trop fameuse expédition de 1542-43. Que, par commission de son chef, il ait fait un voyage d'exploration vers le Labrador, comme l'affirment Champlain (1) et Chrestien Le Clercq (2), les documents contemporains manquent pour en déterminer l'époque et le parcours. Sa *Cosmographie*, gardée en manuscrit, à la Bibliothèque nationale de Paris, a été publiée, en 1904, par Georges Musset. Monsieur Biggar, dans sa précieuse et indispensable édition des œuvres de Cartier, reproduit, en appendice, la partie qui a trait à l'Amérique, après l'avoir de nouveau collationnée sur

(1) Laverdière. Oeuvres de Champlain, p. 692. (pagination continue).

(2) Chrestien Le Clercq. Etablissement de la Foi, I, pp. 12-13.

l'original. Jean Alfonse y manifeste une connaissance personnelle du golfe et du fleuve Saint-Laurent.

Tandis que Cartier, le plus souvent, déclare sans équivoque qu'il impose des noms aux lieux qu'il visite: " Nous nommâmes ce cap ", " nous nommâmes la dite baie ", etc., Jean Alfonse, à l'encontre, semble se servir de la nomenclature déjà en usage. Rien n'indique qu'il ait baptisé lui-même quelque endroit. D'ailleurs, son onomastique est peu différente de celle de Cartier.

Ce dernier avait laissé, avec ses écrits, des cartes que nous ne retrouverons probablement jamais, mais qui existaient encore, en 1587, au témoignage de Jacques Noël, son neveu. Ceux qui prenaient un vif intérêt aux explorations nouvelles n'ont pas ignoré les cartes de Cartier. Il est évident, en effet, que la cartographie du golfe et du fleuve jusqu'à Champlain dérive de lui et que ces tracés n'ont pu être faits d'après le seul texte de ses récits. On y rencontre certains noms géographiques que les relations ne mentionnent pas: ou bien ils figuraient sur les cartes originales, ou bien ils ont été transmis de vive voix par des marins plus ou moins en rapport avec le découvreur. Il peut se faire aussi que l'imagination des cartographes se soit donné, en certains cas, un trop libre cours (3).

Quoi qu'il en soit, nous nous en tenons, présentement, à l'onomastique qu'on trouve dans les textes connus de Cartier et de Jean Alfonse, son contemporain.

La baie des Chaleurs

" Nous nommâmes la dite baie La baie de Chaleur." (*Relation originale*, au dix juillet 1534). Rien de plus explicite. Le singulier a été conservé jusqu'à Lescarbot, (1609), de Laët, (1630), et Champlain, (1612, 1613, 1632), qui

(3) Sur Cartier et les *Relations*, sur Jean Alfonse et la *Cosmographie*, on peut consulter avec profit:

Baxter. A memoir of Cartier,

Biggar. The Voyages of Jacques Cartier.

Biggar. The early trading companies of New France.

Ganong. Jacques Cartier's first voyage. Transactions de la Société Royale, 1887, II, p. 121.

Ganong. The Cartography of the Gulf of Saint-Lawrence. Trans. 1889, II, p. 17.

écrit: "Baye de Chaleu." Le pluriel paraît sur la carte de Samson, (1656), et a prévalu par la suite, (Denys, 1671; Jumeau, 1685; de l'Isle, 1703; Bellin, 1744, etc.) Le singulier se rencontra encore, cependant, à l'état d'exception, (d'Anville, 1746).

Le changement du singulier au pluriel a dû s'effectuer inconsciemment par l'usage spontané et irréfléchi. La Commission de Géographie du Canada (4) voudrait remettre le singulier en honneur. Est-il vraiment possible de corriger une habitude aussi invétérée? Après trois siècles, ne pouvons-nous par regarder l'usage du pluriel comme "solidement établi" (5), bien qu'il fasse dévier un tant soit peu le sens originel et incline davantage à faire accrédi-ter la méprise de Lescarbot?

Le père Jumeau semble avoir fait une tentative infructueuse pour en changer le nom: "Bave des Chaleurs ou de Sainte-Catherine", écrit-il, sur sa carte de 1685. Jefferys, (1755), l'appelle "Sterling Bay", probablement en souvenir de sir William Alexander, (lord Sterling), qui, sur sa carte de 1624 où il remplaçait les noms français par des noms écossais, avait omis de la désigner. Nous ne pensons pas qu'il faille ajouter beaucoup d'importance à l'expression "Chaudière", dont les Anglais ont fait "Chaudire", et par laquelle on représente soit la baie des Chaleurs elle-même, soit la baie ou la rivière Ristigouche, soit un cap du côté du sud, (Dalhousie?); (Boisseau, 1643; la carte apocryphe de Denys; Moll, 1715; the English Pilot, 1702). Une mauvaise lecture ou une confusion en fut probablement le point de départ et l'on cessa complètement d'en faire usage après le premier quart du 18^e siècle (6).

Pourquoi cette appellation: baie de Chaleur? Lescarbot, qui suivait la version de Petit Val, où il est écrit: "Leur pays est plus chaud que celui d'Espagne", s'est permis d'épiloguer

(4) 18^e rapport, 1927, p. 63.

(5) 18^e rapport, p. 12, règle 3.

(6) C'est à tort qu'on a prétendu que Jean Alphonse employait le pluriel. Le manuscrit de la *Cosmographie*, au folio 179, porte très nettement: "Baye de Chaleur", au singulier. La traduction de Québec (1843), qui fut faite sur le texte anglais de Hakluyt, est fautive, cf. Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1922, p. 143, note 25. Les notes générales annexées à la *Relation originale*, ne sont qu'un décalque de Charlevoix.

à ce sujet : “ En quoi je ne le croirai volontiers, dit-il, jusqu'à ce qu'il y ait fait un autre voyage, attendu le climat. Mais il se peut faire que par accident il y faisait fort chaud quand il y fut, qui était au mois de juillet ” (7). Et encore : “ Tout ce que je doute, en l'histoire des voyages d'icelui Cartier, est quand il parle de la baye de Chaleur et dit qu'il y fait plus chaud qu'en Espagne. A quoi je réponds que comme une seule hirondelle ne fait pas le printemps : aussi que pour avoir fait chaud une fois en cette baye, ce n'est pas coutume ” (8). Les remarques espiègles de Lescarbot ont fait leur chemin. N'est-ce pas sur son témoignage que s'est formé le jugement du Père Charlevoix. “ (Cartier), dit-il, entra dans une baie fort profonde où il souffrit beaucoup du chaud, ce qui la lui fit nommer la baie des Chaleurs ” (9). On regarde encore la chose comme un fait acquis et indiscutable.

Est-ce bien exact ? La *Relation originale* dit, au contraire : “ Leur terre est en chaleur plus tempérée que la terre d'Espagne ”. Rien, dans le reste du texte, n'incite à croire qu'il y eût une température exceptionnellement élevée pendant les huit jours que Cartier passa dans la baie. Depuis deux mois qu'il voyageait dans l'humide et pénétrante fraîcheur particulière aux larges étendues du golfe, surtout à l'époque du printemps toujours tardif, voilà qu'il trouve enfin un climat confortable, tempéré, une chaleur en rapport avec la saison. Le contraste était frappant. Il en est fort aise ; il décrit avec complaisance ce pays agréable à voir et si fertile que, partout où la forêt n'envahit pas trop, il y a abondance de blé, de pois et de fruits sauvages. Franchement, n'éprouvons-nous pas nous-mêmes la même sensation de bien-être et le même contentement ingénu lorsque, par bonheur, nous tombons, en juillet, sur ces rives ensoleillées et hospitalières ? C'est la douce chaleur estivale qui, dilatant le cœur et l'âme, les dispose à la joie de vivre. Cartier n'a donc fait que traduire une impression de détente que, peut-être, ses compagnons lui suggéraient en répétant : “ Il fait bon être ici ! ”

(7) The Champlain Society edition, tome II, p. 391.

(8) Ibidem, pp. 175-176.

(9) Histoire et description générale de la Nouvelle-France. Paris, chez Rollin, 1744, Livre II, p. 13.

Un nom de lieu, qui en caractérise le climat, fût-ce un nom de langue sauvage, a plutôt trait à un état habituel qu'à des cas accidentels. Le fait que les Micmacs appellent Port-Daniel, "Epségeneg", "où l'on se chauffe", signifie qu'on y est généralement bien et non pas qu'on y brûle parfois. Comment en a-t-on pu induire que juillet, 1534, fut très chaud dans la région (10) ?

Bayfield, qui parcourut le golfe avec soin, en scruta tous les ports et y fit des observations minutieuses, dit, dans le *Saint Lawrence Pilot* : "Le climat est plus chaud et le temps de beaucoup plus beau dans la baie des Chaleurs qu'à l'extérieur dans les parties adjacentes du golfe (11)." Voilà ce qui justifiait Cartier de lui attribuer le nom de baie de Chaleur, par comparaison avec ce qu'il avait expérimenté jusque-là, sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'hypothèse toute gratuite d'une température tropicale par trop exceptionnelle.

La baie des Morues

"La baie des Morues est à quarante-huit degrés de la hauteur du pôle arctique; et la côte git nord et sud, et prend un quart de nord-est et sud-ouest jusques à la baie de Chaleur." (Jean Alfonse).

Ce nom qui désigne l'harmonieuse et vaste baie fermée, d'un côté, par les rouges falaises de Percé et, de l'autre, par les verdurees diverses de la pointe Saint-Pierre, n'a pas de date précise. Il tire sans doute son origine du langage des nombreux pêcheurs qui, en toute probabilité, depuis le commencement du 16^e siècle, en toute certitude, depuis Cartier, fréquentaient ces lieux fortunés. L'expression ne se trouve pas dans les relations ni dans l'esquisse partielle qui accompagnent le texte de Jean Alfonse. Lescarbot (1609), connaissait cette baie des Morues par le livre *Des Sauvages* de Champlain, (1603), où il est dit : "Puis nous vîmes une autre baie que l'on appelle la baie des Morues laquelle peut tenir quelques trois lieues de long, autant de large à son en-

(10) Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1922, p. 143, note 25.

(11) Bayfield. *The Saint-Lawrence Pilot*, 6^e édition, II, p. 20.

trée" (12). Champlain l'indique en toutes lettres, sur sa carte de 1632. Boisseau et Samson la reproduisirent, en 1643 et 1656, et le nom devint d'un usage courant, aux 17^e et 18^e siècles. Jumeau, cependant, lui substitua la baie de Saint-François, par une préoccupation évidente de faire figurer des noms franciscains. Quelques cartes, dont une de 1754(?), d'un auteur inconnu à qui les lieux étaient familiers, l'appelle: "baie de Force Morues". Celle fort curieuse de Visscher, (vers 1670), où les mots sont parfois traduits, souvent modifiés, et qui ressemble à une gageure, contient *Molues Bay*. Laverdière est d'avis que les Anglais en ont fait d'abord *Molues Bay*, puis *Malbay* (13). Un fait curieux à noter, c'est que les premières mentions de *Mal Baie* se trouvent, en 1724 et en 1727, sur deux cartes de l'Hermitte, cartographe du roi de France. Les pêcheurs anglais ont pu y être pour quelque chose, toutefois. Quoi qu'il en soit, l'ancien nom demeure toujours, bien que dénaturé, pour rappeler l'étonnement joyeux de ceux qui, les premiers, puisèrent dans ce réservoir fécond de la richesse gaspésienne.

Les monts Notre-Dame

La crête blanche qui couronne les terrasses élevées du centre de la péninsule, a été connue sous ce nom de très bonne heure. Clarke, d'ordinaire mieux informé, a tort d'en attribuer la paternité à Champlain (14). Wytfliet, (1597), Belleforest, (1577), Ortelius, (1570), et Mercator, (1569), le connaissaient; on le lit plusieurs fois dans la *Cosmographie* de Jean Alfonse, (1542): "Et depuis la baie de Chaleur, dit-il, jusques à passer les monts Notre-Dame sont toutes terres hautes, bien bonnes; et sont toutes couvertes d'arbres de diverses sortes, jusques au bord de la mer." L'expression, absente du texte des relations, paraissait-elle sur les cartes qui les accompagnaient ou bien a-t-elle eu cours seulement dans la conversation, après les découvertes du second voyage? Que Cartier en ait été l'auteur, au moment où il contempla, pour la première fois, cette fascinante terre du

(12) The Works of Samuel de Champlain. The Champlain Society edition, tome I, p. 167.

(13) Laverdière. Oeuvres de Champlain, p. 1085, en note.

(14) Clarke. The Heart of Gaspé, p. 260.

sud, c'est bien ce que la seconde *Relation* fait entendre. Le 15 août 1535, après s'être rendu compte de l'insularité de l'Anticosti, qu'il appelle l'île de l'Assomption, il ajoute: "(Nous) eûmes connaissance de terres qui nous demeuraients vers le sud, qui est une terre à hautes montagnes à merveilles; dont le cap susdit de la dite île. . . . et un cap des dites hautes terres gisent est-nord-est et ouest-sud-ouest; et il y a entre eux vingt-cinq lieues." Sept ans seulement après le passage de Cartier, Jean Alfonse parle des monts Notre-Dame comme d'une chose déjà connue; ces montagnes ayant été aperçues le jour de Notre Dame d'août, 1535, le rapprochement est suffisant pour faire remonter l'appellation au découvreur lui-même.

Un cap a attiré son attention. Il n'en donne aucune description et ne fournit aucun point de repère pour le localiser, excepté la distance et la direction qui sans doute sont approximatives: vingt-cinq lieues, à l'ouest-sud-ouest de la pointe nord-ouest de l'Anticosti.

D'après les études comparatives de Dawson (15), la lieue de Cartier par rapport à celle de l'amirauté anglaise est de deux milles et demi, à peu de chose près. Pope (16), de son côté, a fort justement observé que les distances contenues dans les relations sont plutôt exagérées. Il ne faut pas perdre de vue, par ailleurs, que jusqu'à Champlain, on suivait exclusivement le méridien magnétique sans se soucier d'en établir le rapport avec le vrai méridien. Ganong (17) a calculé, après un examen soigné des cartes du 16e siècle qui ne représentent les découvertes de Cartier, que la déviation magnétique était alors de 14 degrés environ, au milieu du golfe, tandis qu'elle est aujourd'hui de 28 degrés ouest, presque le double. Ce que dit la seconde *Relation* de la baie Saint-Laurent (aujourd'hui la baie Sainte-Geneviève) en relation avec la pointe nord-ouest de l'île de l'Assomption répond parfaitement à ces observations. Champlain en confirme la justesse, lorsqu'il dit: "(L'Anticosti) gît est-sud-est et ouest-

(15) Dawson. *The Saint-Lawrence*, p. 123.

(16) Pope. *Jacques Cartier*, traduction française, p. 39, note 17.

(17) Dans Biggar. *The Voyages of Jacques Cartier*. Appendix VII, pp. 315-316.

nord-ouest selon le vrai méridien de ce lieu, et au compas de la plupart des navigateurs sud-est et nord-ouest" (18). Alfonse, en effet, n'affirme-t-il pas: "La dite ile est assise nord-ouest et sud-est"? La différence est suffisamment approximative de celle proposée par Ganong. Comme on ne peut tout de même pas pratiquement partager l'étoile des directions en parties infinitésimales, une fraction de plus de la moitié d'un côté ou de l'autre suffit pour déterminer une orientation différente.

Partant de ces principes, nous sommes amenés à conclure que le cap des monts Notre-Dame est le mont Saint-Pierre, dont la distance exacte avec l'Anticosti serait de 23 1-5 lieues.

Les Pères du Creux et Jumeau ont sûrement médité les textes avant de dessiner leurs cartes de 1660 et de 1685. Le "promontorium montium" du père du Creux et le "cap des monts Notre-Dame" du père Jumeau sont indubitablement placés dans la région du mont Saint-Pierre et du mont Louis. L'anse du mont Saint-Pierre, profonde et parfaitement découpée, produit, vue du large, un majestueux effet. Les montagnes de 1800 pieds, qui enserrant cette échancrure béante, semblent surgir des flots et dominent tous les sommets d'alentour.

Jean Alfonse qui, vraisemblablement, a recueilli dans le vocabulaire des marins de l'époque l'expression Cap des monts Notre-Dame, semble, de prime abord, le localiser ailleurs. On sait que les caps ne manquent pas en pays gaspésien et que, de loin, il est facile de prendre l'un pour l'autre. "Le cap de l'île du côté du nord-ouest, dit-il, et le cap des monts Notre-Dame sont nord-est et sud-ouest et il y a de l'un à l'autre vingt lieues. Et est le dit cap à quarante et neuf degrés de la hauteur du pôle arctique, et est le dit cap haute montagne." La distance est de cinq lieues moindre que celle donnée par Cartier et la direction d'ouest-sud-ouest devient tout simplement sud-ouest. Cela nous conduit vers la Madeleine, à 18 lieues de l'Anticosti. Le père Coronelli subit peut-être l'influence de ce passage dans la traduction fautive de Jean Alfonse par Hakluyt, qui réduit la distance à 15 lieues

(18) Laverdière. Oeuvres de Champlain, p. 1087.

seulement, pour placer le cap des monts Notre-Dame à la Madeleine, sur sa carte de 1690. Il est vrai que cette langue de terre apparaît singulièrement frappante lorsqu'on remonte le fleuve; elle avance dans la mer plus que tout autre point du rivage sur un assez long parcours et les collines, dont elle n'est qu'une plus humble projection, ne le cèdent en apparence à aucune de celles qui rendent si impressionnante toute la côte nord de la péninsule.

Mais Jean Alfonse ne s'en tient pas là. Il fournit une autre indication qui ne cadre pas avec la précédente, ce qui nous incline à croire qu'il y a quelque part un détail inexact dans le texte: "Les Sept-Isles et le cap des monts Notre-Dame, dit-il, sont nord et sud et il y a de l'un à l'autre vingt-cinq lieues." La ligne nord et sud porte directement sur le mont Saint-Pierre, qu'Alfonse devait aussi avoir en vue plus haut puisqu'il spécifiait: "Et est le dit cap haute montagne." La pointe de la Madeleine, en effet, n'a pas cent pieds d'altitude et le terrain s'élève doucement pendant un mille avant d'atteindre les premiers contreforts de la montagne, tandis qu'au mont Saint-Pierre le Cap, avec une sauvage grandeur, plonge ses pentes à pic dans les eaux du fleuve.

Parmi les nombreuses indications fournies par Jean Alfonse, il y en a d'une approximation douteuse, et le texte n'est pas toujours clair. Dans le dédale des directions et des distances multipliées à plaisir, il serait bien extraordinaire qu'il n'y eût pas des incorrections. Tout n'a pas été mesuré au cordeau et les fractions dans l'orientation des points cardinaux ne sont pas toujours exposées. Mais il y a des points indiscutables qui peuvent servir de base. La baie de Gaspé, avec une déviation magnétique de 14 degrés, est bien nord-nord-ouest et sud-sud-est et la position de l'Anticosti, sud-est et nord-ouest; la pointe des Monts par rapport aux Sept-Isles se trouve sud-ouest et nord-est; l'Anticosti et les Sept-Isles sont est-sud-est et ouest-nord-ouest. Si ces données de la *Cosmographie* sont exactes, et elles le sont d'après les principes déjà énoncés et le témoignage de Champlain, le sud par rapport aux Sept-Isles est logiquement le mont Saint-Pierre.

Ce qui concerne la latitude ne peut guère nous aider. En fait, la Madeleine et le mont Saint-Pierre sont au 49 1-4e de-

gré. Le seul endroit de la côte qui soit au 49^e degré exactement est la Rivière-aux-Renards, dont il ne peut être ici question. Si les latitudes de Champlain (19) ne sont pas absolument au point, à cause surtout des méthodes imparfaites d'alors pour les établir, à plus forte raison, Jean Alfonse, cinquante ans plus tôt, ne pouvait obtenir une précision indiscutable.

En tout état de cause, le cap des monts Notre-Dame ne peut être identifié avec la pointe à la Renommée, malgré les dires de plusieurs auteurs (20). Se trouvant presque au sud de la pointe nord-ouest de l'Anticosti, elle ne répond pas aux exigences des textes cités plus haut. La falaise y est forte sans doute, mais elle n'est pas l'aboutissant de montagnes comparables à celles qui sont plus à l'ouest sur les hauts plateaux gaspésiens. Ce que Cartier a admiré et appelé les monts Notre-Dame, ce sont les Shickshocks: "Une terre à hautes montagnes à merveilles." A l'est de la Madeleine, le terrain central s'affaisse de mille pieds et décline encore plus loin pour se terminer au cap Gaspé. Il y a une différence de 3000 pieds peut-être entre l'arrière-plan de la pointe à la Renommée et la chaîne magnifique, à l'intérieur du mont Saint-Pierre et du cap Chat. Or, le cap dont parle le découvreur est dans la région principale des Shickshocks: "Un cap des dites hautes terres," affirme-t-il. En regardant le mont Saint-Pierre de l'Anticosti, l'oeil porte directement sur les plus hauts sommets gaspésiens, à 4200 pieds d'altitude.

Jean Alfonse, passant aux Sept-Isles, en détermine la position par rapport aux lieux déjà mentionnés et à quelques autres assez caractéristiques pour servir de points de repères aux navigateurs. Pouvait-il signaler la pointe à la Renommée, très éloignée et inférieure à bien des endroits par l'élévation et le pittoresque, et passer sous silence tout le reste de la rive sud, lorsque, en face de lui, se dressait, provocante, avec ses pics tourmentés et la superbe dentelure de ses gorges, la partie la plus en saillie de toute cette côte: l'Anse-Pleureuse, le Mont-Louis, la Rivière-à-Pierre, la Rivière-à-

(19) The Works of Samuel de Champlain. The Champlain Society Edition, tome II, p. 199.

(20) Biggar. The Voyages of Jacques Cartier, Appendix II, p. 291, note 1.

Grant. Lescarbot. The Champlain Society Edition, vol. II, p. 71.

Claude? D'ailleurs, quand Jean Alfonse parle du cap des monts Notre-Dame, on ne peut concéder qu'il ait en vue la pointe à la Renommée, à moins d'accorder à ses directions, contrairement à ce que nous apprennent les cartes anciennes, une déviation magnétique de 28 degrés au lieu de 14, ce qui créerait des difficultés considérables en d'autres parties de son texte.

Nous croyons donc que le cap des monts Notre-Dame, c'est toute la proéminence rocheuse entre l'anse du mont Louis et celle du mont Saint-Pierre; ce dernier, portant au flanc la sanglante blessure de ses *écorchis*, en est le point culminant. De très loin et de biais, on a de ces quatre milles de montagnes une vue ramassée, que l'encerclement des deux baies met davantage en relief. C'est un cap peu ordinaire.

Après tout, n'est-il pas futile de vouloir fixer avec la dernière exactitude ce que les écrits ne déterminent que vaguement? Ne suffit-il pas de savoir que les premiers explorateurs ont été éblouis, comme nous, par l'aspect grandiose du pays et sa très particulière beauté?

Honguêdo et Gaspé

Les traditions plutôt confuses des peuplades américaines ne permettent pas de suivre leurs migrations avant l'arrivée des blancs. Les sauvages que Cartier rencontra à Gaspé, en 1534, étaient des Hurons-Iroquois. Le découvreur note lui-même leurs différences avec ceux de la baie des Chaleurs : "Ils ne sont pas, dit-il, de la nature, ni langue des premiers que nous avons trouvés." Bien qu'ils regardassent cette terre comme leur ressortissant, il ne semble pas qu'ils l'aient habituellement habitée, s'y trouvant en excursion de pêche pour la saison : "Ils étaient venus sur la dite rivière pour pêcher des maquereaux, desquels il y a grande abondance." Aussi, désignaient-ils le territoire par un vocable spécial à leur nation : "Honguêdo". (La seconde Relation, au 15 août 1535). Si Jean Alfonse ne prit pas lui-même contact avec des membres de la même tribu, ce dont nous n'avons aucune preuve positive, il fit du moins état des observations de ses prédécesseurs. Dans le corps de sa *Cosmo-*

graphie, il se sert du terme Onguêdo lorsque, sur sa carte, il l'écrit sous la forme Unguêdor. L'expression "Terre d'Unguêdor" couvre presque tout l'espace entre Percé et le fleuve, ce qui prouve qu'on entendait par-là, comme par le nom qui le supplantera plus tard, non un point unique, mais un district assez étendu. Frappé par les particularités du cap et de la baie, il en donne une fort intéressante description qu'il termine par ces mots : "Au dedans de cette baie, il y a deux rivières, l'une qui va au nord et l'autre qui va à l'ouest-sud-ouest ; et entre les deux il y a une haute montagne." Qui ne reconnaîtrait le site du village actuel de Gaspé ?

Honguêdo a figuré sur les cartes du 16^e siècle, avec une orthographe plus ou moins déformée, jusqu'à Les-carbot qui l'emploie concurremment avec Gaspé, ne voulant pas sacrifier l'appellation traditionnelle, à une époque où elle était tombée en désuétude.

"Les sauvages de Gaspé", dont parle Champlain (21), qui vont parfois faire la guerre sur la côte nord et, à cet effet, touchent à l'Anticosti ; "les sauvages canadiens", qui traversent la péninsule par la rivière Matane et la rivière Matapédia pour se rendre à Percé et à Miramichi (22) ; "les Canadiens", localisés, sur sa carte de 1612, entre la baie des Chaleurs et la baie de Gaspé, sont évidemment une portion de la grande tribu des Micmacs, qui paraissent, à ce moment, être les maîtres incontestés du pays, mais qui, à l'époque de la découverte, étaient encore relégués plus au sud. Un peu plus tard, on les appellera des Gaspésiens.

C'est au commencement du 17^e siècle que le mot Gaspé devint d'un usage courant. En 1603, Champlain écrivait "Gachepé" (ou Gachepey), mais, à partir de 1613, il lui donna la forme qui est restée, bien que, plus tard, il en ait parfois modifié la finale. L'opinion du père Pacifique, appuyée sur l'autorité de l'abbé Maillard, semble indiscutable (23). *Gespeq* est un mot micmac qui a le sens de finistère. Il n'y a rien d'étonnant qu'on lui ait

(21) Laverdière. Oeuvres de Champlain, p. 1088.

(22) The Champlain Society Edition, tome I, pp. 168-169.

(23) Bulletin de la Société de Géographie de Québec, 1928, p. 177.

trouvé de la similitude avec certaines expressions abénaquises (24) ; on sait que la plupart des tribus de l'est venaient d'un fond algonquin commun et que leurs langues étaient plus ou moins apparentées. On ne saurait dire quand les Micmacs, dans un mouvement d'expansion pacifique ou de conquête, prirent possession de l'extrémité de la péninsule. Il peut se faire que ce fût peu de temps après les voyages de Cartier. En tout cas, ils y étaient définitivement installés, à la fin du siècle. Lorsque leur domaine se limitait, du côté du nord, aux rives de la baie des Chaleurs, à Paspébiac et à Tracadigash, et même auparavant, quand ils étaient encore confinés à l'île du Cap-Breton et aux côtes avoisinantes, ces éternels nomades ne pouvaient ignorer l'existence de la pointe orientale qui sépare le golfe du fleuve Saint-Laurent, et ils la nommaient à leur manière. Bien que Gaspé ne paraisse pas dans les écrits de Cartier et de Jean Alfonse, il pourrait bien être le nom le plus ancien de la côte gaspésienne ; Honguêdo et Gaspé sont les vocables de tribus contemporaines, fort différentes par la langue et le caractère, pour désigner un même point géographique. Le mot n'a pas attendu l'occupation du territoire par les Micmacs pour prendre naissance.

Et il était connu avant Champlain. Ce dernier fit sa première apparition dans le pays, en 1603. Or, en 1599 et 1600, Richard Hakluyt, qui ne traversa jamais l'océan, traduisait une partie de la *Cosmographie* et la publiait dans une nouvelle édition de ses *Principall Navigations*. Il inséra le mot Gaspé dans le texte de Jean Alfonse (25). C'est le premier témoignage écrit, aujourd'hui connu. Depuis plus de vingt ans, Hakluyt était à l'affût de

(24) Romillard. Noms géographiques, pp. 34-35 au mot Gaspé.

(25) Texte de Hakluyt, dans Baxter. A memoir of Cartier p. 251.

On ne peut affirmer avec justesse : "Jean Alfonse est le premier à le mentionner". (Roy. Gaspé depuis Cartier, p. 16). Le nom ne se trouve pas dans le texte de Jean Alfonse, mais seulement dans la traduction anglaise de Hakluyt et dans la version française sur Hakluyt que publia la Société Historique de Québec, en 1843. Hakluyt traduisait très librement ; il ajoutait ou retranchait à son gré. Il a ajouté "Gaspé", comme synonyme de "baie des Morues" et non pas comme synonyme de "Honguêdo". Pas la moindre couleur du mot Gaspé dans la *Cosmographie*, (cf. Biggar. The Voyages of Jacques Cartier, Appendix II.)

toutes les nouvelles concernant les découvertes de l'ouest. Il a dû entendre bien des histoires et des anecdotes mises en circulation par les pêcheurs qui fréquentaient les eaux de Terre-Neuve et le golfe. Il eut connaissance du voyage de ces Anglais de Londres qui, en 1597, remontèrent la rivière de Canada et touchèrent aux lieux que Cartier avait découverts (26). Un fait certain, c'est qu'il avait entendu parler de Gaspé puisqu'il écrivait : "La baie des Morues ou Gaspé." Il manifestait par là que si le nom lui était connu, il n'en saisisait guère le sens. Dès le commencement, l'expression a dû avoir la même signification que par la suite : le *cap*, pan de muraille naturelle, bout extrême des chaînons subitement rompus, qui a suggéré le mot ; la *baie*, si attirante par son étendue et ses horizons ; le *bassin*, refuge idéal contre toutes les bourrasques, d'où qu'elles viennent ; le *poste* ou le *village* des sauvages, secrètement et pratiquement situé sur la grande route des eaux, vers l'ouest par le fleuve, vers le sud par le golfe, vers l'intérieur par la baie des Chaleurs ; le *district* avoisinant, fécond en ressources variées pour la chasse et la pêche.

Champlain, qui ne pouvait ignorer le terme dont se servaient les Hurons-Iroquois pour désigner le *Gespeg* des Micmacs, le laisse délibérément de côté ; en effet, Honguéo n'avait plus de raison d'être, puisque la nation à laquelle il appartenait ne fréquentait plus ces lieux et que la tribu souriquoise avait établi, à Gaspé, un de ses postes importants.

Que le mot Gaspé ait été entendu, pour la première fois, par des européens, aux environs de Percé, à Gaspé même ou ailleurs, la chose est impossible à déterminer et importe peu. Dès l'origine, il a été prononcé avec intérêt et curiosité, il a éveillé dans les esprits des images pittoresques et séduisantes.

Le cap de Pratto

Le douze de juillet, 1534, Cartier, convaincu qu'il n'y avait pas de passage vers l'ouest par la baie des Cha-

(26) Dawson. The Saint-Lawrence, pp. 224-227.

leurs, laisse la conche Saint-Martin pour aller explorer en dehors de cette baie ; il se dirige donc vers l'est, le long de la côte, dit la *Relation originale*, "environ dix-huit lieues, jusques au cap de Pratto. Et là trouvâmes une merveilleuse marée et petit fond, et la mer fort malle." Il fut alors forcé de mouiller l'ancre, "entre le dit cap et une île qui est à l'est d'icelui environ une lieue", pour passer la nuit. Le lendemain, il essaya de continuer sa route pour "ranger la dite côte, qui gît nord-nord-est", mais un vent contraire l'obligea de revenir au lieu d'où il était parti.

La carte du Dauphin (1546), et Belleforest (1577), écrivent cap du Pré (ou prey) ainsi que l'édition de Petit Val que suivait Lescarbot. Ce dernier, cependant, s'exprime comme le *Bref Récit*, au retour de Cartier à son second voyage : "Et fimes courir jusques le travers du cap de Prato, qui est le commencement de la baie de Chaleur" (27).

Quelle leçon choisir ? (28) Cap de Pratto (ou Pratto) se rencontre dans tous les manuscrits et imprimés de la deuxième relation, de même que dans le seul manuscrit que nous avons de la première relation, et dans la traduction italienne. Il est logique de conclure que cap de Pratto se trouvait dans l'original et que cap du Pré

(27) The Champlain Society Edition, livre III, chapitre XXVII, p. 468.

(28) On trouve *Pratto* ou *Prato* :

10—Dans la deuxième relation (*Bref Récit*), qui remonte à 1545.

20—Dans les manuscrits encore existants de la relation du deuxième voyage.

30—Dans cette deuxième relation, telle que donnée par Lescarbot, en 1609. (C'est d'ailleurs la leçon d'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale.)

40—Dans la première relation (*Relation originale*), manuscrit de la première moitié du 16^e siècle.

50—Dans Ramusio, traduction italienne de la première et de la deuxième relation.

On trouve *Pré* :

10—Dans l'édition de Petit Val, version faite sur l'italien de Ramusio et publiée en 1598.

20—Dans cette même première relation, telle que donnée par Lescarbot. Il est évident, d'ailleurs, que ce dernier suivait l'édition de Petit Val.

30—Dans Belleforest, (1577), qui devait utiliser l'italien de Ramusio.

40—Dans la carte du Dauphin, (1546), qui écrit *prey*, et l'a pris on ne sait où.

n'est venu que comme une interprétation. Or, Pratto peut être un nom commun ou un nom propre.

S'il est un nom commun, on a eu raison de le traduire par cap du pré; *pratto* ou *prado* et *pré* sont tout un puisque le premier est le mot portugais ou espagnol qui signifie *pré*. Cartier ne fait que le mentionner en passant, comme s'il employait une expression déjà entendue. Qu'un nom commun portugais ou espagnol coule ainsi de sa plume, sans explication préalable, n'est-ce pas l'indice qu'il existait avant lui ? S'il en était l'auteur, pourquoi n'employait-il pas l'expression française ? Il est peu probable qu'il l'ait reçu des naturels du pays, dont il ne comprenait pas assez bien le langage pour recueillir, à l'avance, des instructions sur la topographie des lieux. Luttant en mer contre les éléments, il n'a pas rencontré de sauvages, à cet endroit. L'aurait-il lu sur des cartes rudimentaires, aujourd'hui perdues ? Cela nous remet en mémoire les paroles du père Charlevoix : " Cette baie est la même qu'on trouve marquée dans quelques cartes sous le nom de baie des Espagnols ; et une ancienne tradition porte que des Castellans y étaient entrés avant Cartier " (29). Celui qui retrouverait ces fameuses cartes, si jamais elles ont existé, pourrait peut-être résoudre le problème. Qu'on ne s'étonne pas, du moins, que le cap ait pu être couvert d'un pré, à cette époque. Cartier, décrivant ce qu'il a vu sur les rives de la baie, dit fort bien, si extraordinaire que cela puisse paraître : " Il y a force belles prairies et bonnes herbes et étangs où il y a force saumons. "

Si Pratto est un nom propre, Cap du Pré est une interprétation erronée. Le mot rappellerait plutôt Albert de Pratto qui, en 1527, écrivait au cardinal Wolsey sur le voyage à la Terre Neuve qu'il venait tout juste de visiter. Mais Cartier avait-il eu connaissance de l'expédition d'Albert de Pratto ? Si oui, il a pu donner lui-même ce nom en mémoire d'un prédécesseur aventureux sur des mers peu connues ; il est fort étrange, toutefois, qu'il

(29) Histoire et description générale de la Nouvelle-France. Livre II, p. 13.

s'abstienne de déclarer, contrairement à son habitude dans le cours de ce récit, qu'il est lui-même l'auteur de l'appellation. Si non, la dénomination précéderait le passage du découvreur ; il resterait à savoir qui la lui a fait connaître.

Il n'est guère plausible que Cartier l'ait ainsi appelé pour honorer le cardinal Duprat, chancelier de François Ier. Pour quelle raison, un Français affublerait un nom bien français d'une terminaison de langue étrangère ?

Il est inutile d'insister car il nous manque la documentation nécessaire pour élucider le cas.

Quel est ce cap ? Nous pensons que c'est celui qu'on appelle parfois le cap Rouge, parce qu'il est rouge du côté de Percé, et parfois le cap Blanc, parce qu'il est blanc du côté opposé. En effet, tous les détails du texte se vérifient en cet endroit : a) environ dix-huit lieues de Port-Daniel, en longeant la côte, comme fit Cartier ; b) à une lieue de distance approximative de l'île Bonaventure, la seule en cette région ; c) la position de l'île par rapport au cap est bien l'est magnétique.

Dionne (30), que quelques-uns ont suivi, l'identifie avec le " cap de Percé ", soit le rocher. Mais l'île ne s'y trouve pas à l'est magnétique du temps ; elle couvre, au contraire, tout le champ entre le sud-est et le sud-sud-est. De plus, cette localisation ne peut convenir à la suite du texte : " Et le lendemain matin, fimes voile pour devoir ranger la dite côte, qui gît nord-nord-est. " Le nord-nord-est, c'est la direction du rivage entre le cap Blanc et le Rocher percé, tandis que, passé le Rocher, la côte se dirige vers le nord-ouest.

Monsieur Biggar tient pour le Cap d'Espoir, apparemment parce que le lieu est plus sûr, l'ancrage étant dangereux, par les mauvais temps, entre le cap Blanc et l'île Bonaventure. On y trouve tout de même quinze brasses d'eau et Cartier paraît y avoir passé la nuit sans encombre, étant donnée peut-être la nature des vents, ce jour-là ; s'il a dû rentrer plus avant dans l'anse à Beau-fils pour se protéger, il ne nous a pas laissé par écrit le

(30) Dionne. Jacques Cartier, p. 44. Aussi Ferland. Histoire du Canada, 2e éd. 1882, p. 19.

détail de la manoeuvre. Le cap d'Espoir étant à quinze lieues de Port-Daniel et à trois lieues de l'île Bonaventure, qui s'étend entre le nord-est et l'est-nord-est, ne peut s'adapter que très difficilement au texte de la relation.

Plus tard, on désigna le Cap Blanc ou de Pratto sous le nom de cap *Enragé*, bien nettement situé en face de l'île Bonaventure et à l'ouest de Percé. (Denys, 1671 ; l'Hermite, 1727 ; Popple, 1733 ; et la carte déjà citée de 1754).

Cartier y avait été incommodé par les vents contraires. Nicolas Denys (31), après avoir mentionné le cap d'Espoir, écrit ces lignes au sujet du cap *Enragé* : " En cet endroit se trouvent bien souvent deux vents contraires : un navire par exemple viendra de Miscou ou baye des Chaleurs portant bien frais le vent derrière, l'autre navire viendra de la baye Molues ou de l'île Percée avec aussi vent derrière, qui est à l'opposite de l'autre, lorsqu'ils approchent de ces caps, ils trouvent le vent tout calme tous deux, ou bien il faut que l'un des deux vents l'emporte sur l'autre, cela arrive souvent en cet endroit." Le même phénomène curieux a été postérieurement remarqué par les navigateurs (32), non seulement en contournant ces dernières pointes de terre pour entrer en plein golfe, mais aussi, plus haut dans la baie, entre Pasébiac et Port-Daniel.

Qui nous apportera plus de lumière sur le nom de cap de Pratto, encore enveloppé d'un certain mystère (33) ?

La conche Saint-Martin

"Le quatrième jour du mois, jour de Saint-Martin, nous rangeâmes la dite terre du nord pour trouver un *hâvre* et entrâmes dans une petite *baie* et conche de terre toute ouverte

(31) Denys. The Champlain Society Edition, p. 220.

(32) Benjamin. The Century Magazine. 1884, p. 723.

(33) Sur le cap de *Pratto* ou cap du *Pré*, on peut consulter :

Winsor. America, III, pp. 185-186.

Grant. Lescarbott. The Champlain Society edition, II, p. 48, en note.

Ganong. Transactions, 1889. II, p. 20.

Nicolas Denys. The Champlain Society edition, p. 220, (le cap *Enragé*), note de Mr. Ganong.

Biggar. The Voyages of Jacques Cartier.

devers le sud où il n'y a aucun *abri* du dit vent et la nommâmes la conche Saint-Martin, et nous fûmes dedans la dite conche depuis le quatrième jour jusques au douzième jour de juillet.”

L'étude attentive du manuscrit de la *Relation originale* nous fait regarder comme certaine la lecture *conche*, de préférence à celle, généralement servie, de *couche*, qui n'a guère de sens acceptable (34). Le bon vieux mot latin *concha*, en usage jusqu'à l'époque de la basse latinité pour désigner une coquille et, par extension, des objets ayant une certaine ressemblance avec la coquille, a donné naissance à deux mots français: l'un *conque*, que tout le monde connaît, l'autre *conche* qui, pour un temps, fut admis par l'Académie. Nous ne savons pas s'il était employé, en Bretagne, au 16^e siècle. Mais qu'il eût cours, en Normandie, même avant cette époque, nous n'en voulons d'autre preuve que le nom de la ravissante petite ville de Conches (les conches). Dans le Sain-tonge, on appelle conche une baie où le mouillage est facile et qui peut servir d'abri au besoin. Avec le monde des marins, il est difficile que les vocables s'arrêtent aux frontières des provinces. Cartier avait déjà appelé le port de Blanc-Sablon une conche et, ici, ne dit-il pas assez clairement: “Nous entrâmes dans une petite baie et conche de terre”? Sans doute on n'y est pas abrité contre le vent du sud, (ou plutôt du sud-sud-est), mais comme on y est admirablement protégé de tous les autres côtés! Il est regrettable que ce nom, qui fait image, n'ait eu qu'une existence éphémère. Aucun poète ne reprochera à Cartier de l'avoir appliqué au hâvre captivant de Port-Daniel ainsi qu'aux riches montagnes qui l'enchâsent.

Nous ne rencontrons pas ailleurs l'expression *conche*, affectée à ce lieu; la chose s'explique si la relation du premier voyage n'a été connue que par la traduction de Ramusio et la version de Petit Val où le mot ne paraît pas; on y lit tout simplement: “Le lieu de Saint-Martin”. Le quatre de

(34) Depuis l'édition du texte de Cartier par M. Biggar, le mot *conche* est adopté par quelques auteurs; cependant, on voit encore apparaître celui de *couche*, tant les erreurs traditionnelles, comme les préjugés, ont la vie dure.

juillet était, alors, la fête de la translation des reliques du saint de Tours. Saint-Martin se voit sur plusieurs cartes du 16e siècle, (de Harley, 1542; du Dauphin, 1546; Mercator, 1569; Wytfliet, 1597). Lescarbot, (1609), est le dernier, croyons-nous, qui en fasse mention. Puis, pendant cinquante ans, il semble qu'on ait perdu même le souvenir de l'endroit qui avait si favorablement impressionné Jacques Cartier. Aucun nom, ni sur les cartes, ni dans les écrits, ne le signale à l'attention du public. En 1660, nous le verrons surgir, sous une appellation nouvelle, qui se gardera intacte jusqu'à nous.

De tous ces noms de lieux de la première époque, n'ont survécu que ceux que Champlain a fait revivre. Il en a fait comme le filtrage. La baie de *Chaleur*, la baie des *Morues*, les monts *Notre-Dame* paraissent sur ses cartes et dans ses oeuvres, comme Gaspé, qui fit son apparition dans les écrits, peu de temps avant lui. Ils sont encore employés, aujourd'hui. Quant à *Honguêdo*, le cap de *Pratto*, la conche *Saint-Martin* et le cap des monts *Notre-Dame*, sciemment ou inconsciemment, il les a ignorés. Aussi, sont-ils restés dans le domaine du passé; seul, le cap des monts *Notre-Dame* fut mentionné encore deux ou trois fois, avant de disparaître totalement. Son influence a été grande et décisive, même sur l'onomastique.

*

* * *

Alors que les yeux se tournent vers le découvreur pour célébrer le quatrième centenaire de son passage à Gaspé, n'était-il pas opportun de rappeler les noms de lieux légués par lui à ce petit pays qu'il contempla, le premier, avec enthousiasme et amour? "C'est la plus belle terre qu'il soit possible de voir", a-t-il dit tout naturellement, dans le somptueux décor de Port-Daniel (35).

fr E.-B. Deschênes, o. p.

(35) Les citations de Cartier et de Jean Alfonse sont tirées de l'édition de M. Biggar; nous nous sommes permis, cependant, d'en moderniser l'orthographe. Pour la première relation, c'est le texte de la *Relation originale*; pour la seconde, c'est le texte du manuscrit qui, d'après M. Biggar, a servi de source au *Bref Récit*. On sait que dans l'imprimé de 1545, deux pages du manuscrit ont été omises par accident.

LE MARQUIS DE CRISAFY, SEIGNEUR DE LA
CÔTE-DES-NEIGES

La carrière des deux aristocrates italiens, Thomas et Antoine de Crisafy, obligés, au XVII^e siècle, de quitter leur pays d'origine pour émigrer en France et de là au Canada, peut facilement s'établir par le *Bulletin des Recherches Historiques*, par l'ouvrage de P.-G. Roy sur les officiers d'état major et par le dictionnaire du R. P. Lejeune, mais il y a une chose, mentionnée nulle part, qui attire l'attention des fervents de la petite histoire mont-réalaise.

* *

Laissons de côté le chevalier Thomas, car nous n'avons à parler que de son frère Antoine, le marquis. Pourquoi ne rappelle-t-on pas que cet excellent officier, durant son séjour à Montréal, se vit attribuer un fief dans une localité particulièrement à la mode, depuis que le fameux oratoire Saint-Joseph y amène, chaque jour, de nombreux pèlerins ?

Comme on le sait, le marquis de Crisafy fut nommé, le 13 février 1697, lieutenant de roi à Montréal, c'est-à-dire gouverneur suppléant et, le 19 juin 1698, on lui remettait la croix de Saint-Louis, décoration très recherchée alors.

Afin de l'attacher davantage au pays, semble-t-il, les seigneurs de Montréal, au mois d'octobre suivant, lui accordent un fief à la Côte-des-Neiges. Et c'est ce document peu connu, s'il n'est pas inédit, que nous résumons.

Le 30 octobre 1698, messire François Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Ville-Marie, assisté de maître Jean-François Donnay, procureur des seigneurs, concèdent à titre de fief noble, sans justice, à Antoine, marquis de Crisafy, baron de Fucellin et Galats, seigneur de Alessy et autres lieux, lieutenant de Roy à Montréal, à ce présent et *acceptant pour lui et ses successeurs en ligne directe*, quatre arpents de terre de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, à la côte des Neiges moyennant la foi et hommage dont le dit marquis "est

déchargé après qu'il s'est mis en état de vassal"..... Au cas où les dites terres en fief passeraient en d'autres mains que celles du marquis ou de ses successeurs en ligne directe, elles tomberont en roture et ceux qui les posséderont devront passer contrat avec les Seigneurs.....

Par le même acte, le marquis de Crisafy obtient " sur le chemin qui va de la ville à Lachine ", un emplacement tenant d'un côté au terrain des Sieurs et Demoiselle de la Découverte et, d'autre part, au terrain de Maturin Guilhet.

Cet emplacement se trouvait dans cette partie de Montréal qui s'appela le faubourg Sainte-Anne.

* *

Malgré sa très apparente intention de s'établir à Montréal, le marquis de Crisafy ne vécut pas longtemps dans notre région. Au printemps de 1699, il était promu lieutenant de roi à Québec et, peu après, il y épousait Marie-Claire Ruelle d'Auteuil. Au mois de juin 1703, il devenait gouverneur des Trois-Rivières et il décédait en 1709.

* *

Que devint le fief Crisafy, à la Côte-des-Neiges ?

Le 19 juillet 1702, Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, pour lors gouverneur de Montréal, se faisait donner une terre de soixante arpents, voisine du fief Crisafy ; puis, en 1704, il se rendait acquéreur du susdit fief.

Par la suite, ce coin de terre historique appartint au sieur Duplessis-Faber (1706), à Maurice Blondeau (1715) et au sieur de Linctot (1750).

En 1762, Thomas Dufy Desaulniers en possèdera une large tranche, mais au XIXe siècle tout sera la propriété de nos concitoyens de langue anglaise : John O'Gilvay (1811) ; Colin Robertson (1844), etc.

* *

Nous arrêtons ici cette esquisse rapide, croyant qu'elle suffit à indiquer que sur la Côte-des-Neiges, comme sur tous les quartiers de Montréal, un historien pourrait trouver la matière de bien des pages

E.-Z. Massicotte

LES SHERIFS DE QUEBEC

Les shérifs en Angleterre

La charge de shérif dans l'organisation judiciaire a pris naissance en Angleterre. Dès avant l'an 900, le royaume d'Angleterre fut divisé en comtés, qui, eux-mêmes, furent constitués en cités, villes et bourgs. Le shérif était l'officier du comte chargé de maintenir la paix dans son comté. Madox, dans son histoire de l'Échiquier, donne l'origine de l'office de shérif et explique pourquoi on nomme cet officier de justice shérif : "le shérif tient la place du comte dans les cours où le comte, en raison de sa dignité, partage l'autorité avec le roi, et il semble qu'il tire de là son nom de shérif. Plus tard, les comtes perdirent de leurs prérogatives et le shérif devint plutôt le serviteur ou le représentant du roi lui-même."

La charge de shérif avait une grande importance puisqu'elle fut confiée à l'origine à la noblesse et même aux princes du royaume. Richard, comte de Devonshire, fut shérif du comté du même nom, sous Henri II. Saint Patrice, comte de Salisbury, fut, lui aussi, shérif sous le même roi. Édouard, l'aîné des fils de Henri III, qui devint lui-même roi d'Angleterre, fut aussi shérif. L'office de shérif de Westmoreland était héréditaire dans la famille des comtes de Thavet. On vit aussi plusieurs évêques exercer la charge de shérif.

En Angleterre, à cause des responsabilités de ses fonctions, le shérif devait fournir une certaine qualification foncière.

James Shepherd

D'où venait James Shepherd ? Aucun document ne le dit. Célibataire, M. Shepherd s'enregistra peu dans les registres de l'état civil, sources si précieuses de renseignements. Tout ce que nous savons sur M. Shepherd antérieurement à son entrée au service du gouvernement du Canada c'est qu'il était déjà établi à Québec en 1764. Peut-être avait-il été inscrit au barreau en Angleterre

avant de passer au Canada, mais il est certain que s'il était avocat il n'exerça jamais sa profession dans la colonie.

Le 13 mai 1765, M. Shepherd était nommé greffier de la paix pour le district de Québec. Il remplaçait Jeremy-Condry Russell, décédé deux jours auparavant, et qui avait tenu son office quelques semaines seulement. M. Shepherd conserva la charge de greffier de la paix pendant douze ans, soit jusqu'à sa nomination au poste de shérif.

Le jour même de sa nomination au poste de greffier de la paix (13 mai 1765), M. Shepherd recevait une commission de notaire public signée par le général Murray. Il semble que M. Shepherd n'a jamais exercé la profession de notaire. Peut-être le général Murray ne lui donna-t-il cette commission de notaire que pour recevoir les affidavits, assermenter les déclarations, etc, etc.

En 1776, le gouverneur Carleton, agissant d'après des instructions venues du gouvernement métropolitain, décidait de nommer des shérifs dans les deux districts judiciaires de Québec et de Montréal.

M. Shepherd fut nommé shérif du district de Québec par lettres patentes du 1er mai 1776. Ces lettres, édictées au nom du roi George III, disaient : " A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut. Sachez que, nous reposant sur la confiance que nous entretenons de la loyauté, la prudence et l'intégrité de notre fidèle sujet James Shepherd, Ecuier, de notre cité de Québec, dans notre province de Québec, dans l'Amérique du Nord, avons nommé, commis et appointé, et, par ces présentes, nommons, commettons et appointons le dit William Shepherd pour être notre shérif de notre district de Québec, dans notre province de Québec, pour avoir et tenir le dit office de shérif de notre district de Québec, susdit, avec pleins pouvoir et autorité de tenir, exercer et jouir de tous les pouvoirs, juridiction et autorité quelconques qui appartiennent à cet office, et ce durant notre bon plaisir, lui enjoignant de remettre à nous et à nos successeurs nos justes droits, et tout ce qui pourra nous appartenir, et

nous ordonnons à tous nos officiers, ministres et tous autres fidèles et loyaux sujets de lui porter aide et assistance dans l'exécution de son office de shérif et de lui porter obéissance, en toute chose qu'il conviendra, sous les peines de loi et à leurs risques et périls."

C'est M. Shepherd qui, le 16 avril 1800, en sa qualité de shérif du district de Québec, eut l'honneur de saisir les biens mobiliers du Père Casot, dernier survivant de l'Ordre des Jésuites. Le Père Casot était décédé le 16 mars précédent. M. Shepherd dressa un inventaire très détaillé de tous les objets saisis. Il mentionne tout ce qui se trouvait dans l'ancien collège de Québec : ornements sacrés, argenterie, linge, livres, cahiers divers sur les seigneuries possédées par les Jésuites, lettres, comptes, meubles, ustensiles de cuisine, argent, etc., etc. M. Shepherd, agissant sur les instructions du gouverneur, remit à Mgr Plessis, coadjuteur de l'évêque, et curé de Québec, les vases sacrés, ornements d'église, peintures, statues, etc, etc (1).

M. Shepherd exerça la charge de shérif du district de Québec pendant quarante ans. En mai 1816, devenu impotent, il offrit sa démission au gouvernement.

M. Shepherd décéda à Québec le 10 janvier 1822. Son acte de sépulture nous dit qu'il était âgé de 91 ans. L'ancien shérif de Québec, qui ne s'était pas marié, n'ayant aucun parent au Canada, avait légué tous ses biens à sa ménagère, Marguerite Pouliot, veuve de Honoré Salger. Celle-ci fit un noble usage de la petite fortune que lui avait laissée M. Shepherd puisqu'elle est inscrite au nombre des bienfaiteurs insignes du séminaire de Québec. Elle décéda à Québec le 14 juin 1840.

Philippe-Joseph Aubert de Gaspé

Philippe-Joseph Aubert de Gaspé, né à Québec le 30 octobre 1786, était le fils de l'honorable Pierre-Ignace Aubert de Gaspé et de Catherine Tarieu de Lanaudière.

(1) L'inventaire dressé par le shérif Shepherd a été publié par J.-Edmond Roy dans la *Revue Canadienne* de 1889.

Admis au barreau le 15 août 1811, il exerça sa profession pendant quelques années à Québec.

Le 1er mai 1816, M. de Gaspé était nommé shérif du district de Québec. Il dût abandonner cette charge en 1822 par suite de la trop grande confiance qu'il avait mise en de faux amis pour qui il s'était porté caution. A la suite de cette malheureuse affaire, M. de Gaspé fut même détenu dans la prison de Québec de mai 1838 à septembre 1841, et il fallut une loi spéciale pour l'en faire sortir.

M. de Gaspé se retira ensuite à Saint-Jean-Port-Joli où il écrivit son admirable roman, *Les anciens Canadiens* et ses *Mémoires*.

M. de Gaspé décéda à Québec le 29 janvier 1871, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

M. l'abbé Casgrain écrivait à l'occasion de la mort de M. de Gaspé :

“ Il est mort le noble vieillard, le conteur aimable, le témoin et le peintre des anciennes mœurs canadiennes, le chantre émouvant de nos malheurs !

“ Après une longue vie remplie de vicissitudes, vouée longtemps au silence, M. de Gaspé est devenu en peu d'années le plus populaire de nos écrivains ; son nom est aussi connu sur les bords du Saint-Laurent, que celui du vieil Ossian dans les montagnes d'Écosse, et sa mort sera pleurée par nos compatriotes, comme celle du barde écossais par les fils de Fingal.

“ Il est allé rejoindre, dans la terre des vivants, cette compagne chérie et goûter enfin ce repos qui fut absent de sa vie. Sa dernière heure, accompagnée de prières et de bénédictions, réjouie par toutes les grâces et les secours de la religion, a été douce, comme l'espérance, suave comme la charité. Juste et épuré par les larmes, il s'est vraiment endormi dans le Seigneur ; nous qui avons été témoin de ses derniers instants, après l'avoir suivi chaque jour de sa maladie, nous pouvons en donner l'assurance à ses amis et à sa famille qui le pleurent.

“ Le moment suprême du bon vieillard a été une scène vraiment biblique. Entouré de ses enfants et de ses pe-

tits-enfants qui remplissaient la chambre mortuaire, et qu'il voyait autour de sa couche funèbre, son agonie ressemblait à celles des patriarches des anciens temps, Isaac, Jacob, Tobie, expirant, calmes, pleins de jours et d'espérance au milieu de leur nombreuse postérité.

“Après avoir dicté ses dernières volontés, distribué ses derniers conseils avec ses dernières charités, il joignit les mains, se recueillit, et levant les yeux au ciel : “Mes enfants, dit-il, je meurs dans la foi en laquelle j'ai été élevé, la foi de l'église catholique, apostolique et romaine. J'ai été absous par le ministre du Seigneur et j'espère que Dieu aura pitié de mon âme. Mon seul regret est de n'avoir pas mieux vécu”. Puis étendant les mains : “Recevez ma dernière bénédiction ; je vous bénis mes enfants et mes petits-enfants.”

William-Smith Sewell

Nos ancêtres, accoutumés à l'oligarchie et au népotisme par ce qu'ils avaient vu sous le régime français, ne se scandalisaient pas pour des vétilles. La nomination de William-Smith Sewell, âgé de vingt-quatre ans, à la charge de shérif du district de Québec, le 13 novembre 1822, ne souleva aucune protestation. Le jeune Smith était le fils de Jonathan Sewell, alors juge en chef de la province de Québec, tout puissant auprès des autorités gouvernementales. Père de vingt-deux enfants, dont plusieurs fils. M. Sewell, qui avait pourtant des revenus considérables, croyait que le gouvernement devait le faire vivre, lui et les siens. Aussi, il profita largement de l'influence que lui donnait son poste de juge en chef pour caser sa progéniture. Plusieurs des siens émargèrent ensemble au budget de la colonie.

La carrière de William-Smith Sewell comme shérif de Québec fut très longue, exactement quarante-quatre ans, mais son histoire est courte. Il fut un bon fonctionnaire, c'est à peu près tout ce qu'on peut dire de lui.

M. Sewell décéda à Québec le 1er juin 1866.

Thomas Ainslie Young

M. Young fut aussi un fils à papa. Né à Québec le 12 juin 1797, il était le fils de l'honorable John Young et de Christiana Ainslie.

Fils d'un personnage influent, il ne tarda pas à occuper des charges lucratives.

A peine majeur, M. Young obtenait la charge d'inspecteur général des comptes publics provinciaux.

Le 20 janvier 1820, il était en outre fait contrôleur des douanes du port de Québec.

Trois ans plus tard, le 25 novembre 1823, il était nommé shérif de Québec, conjointement avec M. W. S. Sewell. M. Young garda cette charge jusqu'au 7 mai 1827.

Le 26 juillet 1827, M. Young était élu député de la basse-ville de Québec avec M. Jean Bélanger. Ce dernier avait obtenu 417 votes, M. Young 411, et M. Thomas Lee 183.

Le 2 octobre 1830, M. Young était réélu député de la basse-ville de Québec, cette fois avec son adversaire de 1827, M. Lee. M. Power, qui était aussi candidat,* se retira de la lutte, le matin même du vote. M. Young siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'au 9 octobre 1834.

Lors du choléra de 1832, M. Young accepta la charge de secrétaire du Bureau de Santé de Québec. Il rendit de bons services en cette occasion.

Le 4 juillet 1838, M. Young était nommé inspecteur et surintendant de la police de la cité de Québec. C'est lui qui, en cette qualité, eut la tâche d'arrêter les patriotes de la ville de Québec. S'il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de ses maîtres, il se fit maudire dans bien des foyers, car bon nombre de ses prisonniers n'avaient absolument rien à se reprocher.

Les autorités gouvernementales le récompensèrent de son zèle, en le nommant, le 15 juillet 1840, magistrat de police pour tout le district de Québec, charge qu'il ne garda que trois ans.

M. Young décéda à Québec le 8 février 1860.

L'honorable Charles Alleyn

L'honorable Charles Alleyn était né à Myrus Wood, comté de Cork, en Irlande, le 11 septembre 1817, du mariage de Richard Alleyn, officier dans la Marine Royale, et de Margaret O'Donovan.

Il étudia d'abord au Fermoy School, puis à Glougowes, dans le comté de Kildare.

En 1834, la famille Alleyn venait s'établir au Canada.

Le jeune Alleyn termina ses études au séminaire de Québec, ce qui lui permit d'apprendre le français.

Admis au barreau le 29 septembre 1840, il s'établit à Québec où sa connaissance des deux langues, ses aimables qualités le rendirent aussi populaire parmi les Canadiens français que chez ses compatriotes irlandais.

M. Alleyn fut maire de Québec de 1854 à 1855.

La mairie le conduisit vite à la politique. Moins de six mois après son élection à la mairie de Québec, il était choisi comme député de la même ville à la Chambre d'Assemblée (22 juillet 1854).

Trois années plus tard, en 1857, il entra dans le ministère Macdonald en qualité de commissaire en chef ou ministre des Travaux Publics.

Le 7 août 1858, l'honorable M. Alleyn acceptait le portefeuille de secrétaire de la province du Bas-Canada dans le ministère Cartier-Macdonald. Il garda ce portefeuille jusqu'au 23 mai 1862.

Le 18 août 1866, M. Alleyn remplaçait M. William-Smith Sewell comme shérif du district de Québec. Il garda cet office pendant près d'un quart de siècle, seul de 1866 à 1883, puis conjointement avec l'honorable Étienne-Théodore Paquet de 1883 à 1890.

L'honorable M. Alleyn décéda à Québec le 4 avril 1890.

Il avait épousé une des filles de M. Aubert de Gaspé, auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, qui, lui-même, avait été shérif de Québec.

M. Aubert de Gaspé avait beaucoup d'estime pour son gendre et il le laisse voir en plusieurs endroits de ses intéressants *Mémoires*.

L'honorable Etienne-Théodore Paquet

L'honorable Etienne-Théodore Pâquet naquit à Saint-Nicolas, comté de Lévis, le 8 janvier 1850, du mariage de Etienne-Nicolas Pâquet et de Nathalie Moffet.

Il fit ses études classiques au séminaire de Québec et au séminaire des Jésuites à Fordham, aux Etats-Unis.

M. Pâquet étudia ensuite la loi à l'université Laval et fut admis à la profession de notaire le 4 mai 1872.

Etabli dans sa paroisse natale, M. Pâquet y exerça sa profession tout en s'occupant de la direction de l'importante ferme de son père.

En 1875, les chefs libéraux choisirent le jeune notaire pour faire la lutte à l'honorable J.-G. Blanchet qui représentait le comté de Lévis à l'Assemblée législative de Québec depuis 1861. Les partisans de M. Blanchet, sûrs de la victoire, négligèrent le travail d'organisation, et, le 7 juillet 1875, M. Pâquet était élu sur le populaire docteur Blanchet par une bonne majorité.

Le 1er mai 1878, M. Pâquet était réélu sur le notaire F.-X. Couillard par une majorité de 183 voix.

En 1879, M. Pâquet et quatre de ses collègues se ralliaient au parti conservateur. Le ministère Joly se trouva en minorité à l'Assemblée législative, et démissionna le 31 octobre 1879.

L'honorable J.-A. Chapleau, appelé à former un nouveau ministère, donna le portefeuille de secrétaire de la Province à M. Pâquet.

M. Pâquet fut réélu député de Lévis le 20 novembre 1879 sur M. Thimolaüs Beaulieu, et le 2 décembre 1881, sur M. I.-N. Belleau.

En 1882, le ministère Mousseau succédait au ministère Chapleau et M. Jean Blanchet remplaçait M. Pâquet comme secrétaire de la Province.

Un an après, le 25 octobre 1885, M. Pâquet abandonnait son mandat de député de Lévis pour accepter la charge de shérif du district de Québec, conjointement avec M. Alleyn. Il conserva cet office jusqu'à la mort de M. Alleyn, en 1890.

En 1891, M. Pâquet fut candidat pour les élections fédérales dans le comté de Lévis contre le docteur Pierre-Malcolm Guay. Il fut battu.

Le 12 octobre 1894, M. Pâquet remplaçait M. Adolphe Tourangeau, décédé, comme directeur des postes à Québec. Il remplit cette fonction jusqu'à sa mort, arrivée à Québec le 23 mai 1916.

M. Pâquet avait été le principal promoteur du Crédit foncier au Canada. Cette institution française a rendu de grands services à notre classe agricole.

L'honorable M. Pâquet avait consacré ses loisirs à un travail historique sur sa paroisse natale. Il avait rêvé de publier cet ouvrage en trois volumes. Le premier, seul, a paru sous le titre *Fragments de l'histoire religieuse et civile de la paroisse de Saint-Nicolas*.

Doué de grands talents, éloquent, d'un abord agréable qui lui créait des amis de tous ceux qu'il rencontrait, M. Pâquet aurait pu jouer un grand rôle, mais sa modestie et son peu d'ambition l'empêchèrent toujours de se produire.

L'honorable Charles-Antoine-Ernest Gagnon

Charles-Antoine-Ernest Gagnon, né à la Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, le 4 décembre 1846, était le fils de Antoine Gagnon, marchand, et de Julie-Adèle Pelletier.

Il fit ses études classiques au collège de Sainte-Anne de la Pocatière et fut admis à l'étude du notariat le 3 mars 1864.

Le 4 mars 1869, M. Gagnon était admis à la pratique du notariat et se fixait immédiatement dans sa paroisse natale, à la Rivière-Ouelle. Il y occupa tour à tour les charges de confiance de secrétaire-trésorier du conseil

municipal, de secrétaire-trésorier de la commission scolaire et de trésorier de la Fabrique.

De 1874 à 1878, M. Gagnon exerça aussi la charge d'évaluateur des terrains nécessaires à la voie du chemin de fer Intercolonial, alors en construction.

M. Gagnon s'était attiré la confiance et l'estime des électeurs de Kamouraska par son assiduité au travail, son honnêteté, sa science notariale. Aussi, en 1878, il fut choisi comme porte-drapeau du parti libéral dans le comté de Kamouraska pour les élections à l'Assemblée législative de Québec. Le 1er mai 1878, il était élu par une majorité de vingt-cinq voix sur M. Paschal Taché. La majorité n'était pas forte, mais il ne faut pas oublier que le comté de Kamouraska était alors à peu près également divisé entre les conservateurs et les libéraux et que son adversaire, M. Taché, était un candidat très populaire et dont la famille avait possédé la confiance de tout le comté pendant plusieurs générations. M. Gagnon fut continuellement réélu député de Kamouraska jusqu'à la fin de sa carrière politique : en 1881, contre M. G. Richard ; en 1883, contre le même adversaire ; et en 1886, contre M. G.-A. Desjardins.

De 1878 à 1887, M. Gagnon avait siégé comme député oppositionniste. En 1886, le ministère Ross était battu par l'électorat. L'honorable M. Honoré Mercier fut appelé à former une nouvelle administration et, le 29 janvier 1887, M. Gagnon recevait le portefeuille de secrétaire et registraire de la Province. Comme député, M. Gagnon avait été un batailleur et un travailleur acharné. Il fut un ministre actif et utile. Pendant les douze ans qu'il siégea à l'Assemblée législative de Québec soit comme député, soit comme ministre, M. Gagnon présenta cent soixante dix-huit projets de loi dont la plupart furent adoptés par la Chambre. Nous lui devons plusieurs lois importantes.

Le 9 mai 1890 l'honorable M. Gagnon acceptait la charge de shérif du district de Québec. Là encore, ses rares aptitudes de travailleur et d'organisateur se firent jour, et il remit le bureau du shérif de Québec sur un excellent pied.

L'honorable M. Gagnon décéda subitement à Québec, le 11 juin 1901.

Il avait été président de la Chambre des notaires de 1885 à 1890, et le gouvernement français l'avait honoré du titre d'officier d'Académie.

M. Gagnon, pendant son passage au secrétariat de la Province, s'était montré un esprit éclairé, un ami des lettres et des arts. C'est à lui que nous devons la publication de l'importante collection Montcalm-Lévis (1).

L'honorable Charles Langelier

Né à Sainte-Rosalie de Bagot, le 23 août 1853, Charles Langelier était le fils de Louis-Sébastien Langelier et de Julie-Ésther Casault.

Il fut admis au barreau en juillet 1875, et entra en société avec son frère, plus tard sir François Langelier, et M. Didier Montambault.

M. Langelier s'occupa de politique de bonne heure. On aura une idée de ses "activités" par la nomenclature suivante : élu dans Montmorency le 1er mai 1878 sur l'honorable A.-R. Angers ; battu dans Montmorency le 2 décembre 1881 par L.-G. Desjardins ; battu dans Montmorency le 20 juin 1882 par P.-V. Valin ; battu dans Bellechasse le 14 octobre 1886 par Faucher de Saint-Maurice ; battu dans Montmorency le 20 février 1887 par P.-V. Valin ; élu dans Montmorency le 17 juin 1890 sur L.-G. Desjardins ; réélu par acclamation dans Montmorency le 12 juillet 1890 ; battu dans Montmorency le 8 mars 1892, par l'honorable T.-C. Casgrain ; battu dans Bonaventure le 22 décembre 1897 par William Clapperton ; élu dans Lévis le 1898 sur Émile Gelly et Joseph Boutin-Bourassa ; élu par acclamation dans Lévis le 30 novembre 1900.

L'honorable M. Langelier fut président du Conseil exécutif de la province de Québec du 30 juin 1890 au 22 août 1890, puis secrétaire et registraire de la Province du 22 août 1890 au 16 décembre 1891.

(1) A consulter sur M. Gagnon une belle étude de feu J.-Edmond Roy dans la *Revue du Notariat*, vol. III, pp. 329, 357.

Le 25 juin 1901, M. Langelier devenait shérif du district de Québec.

Le 26 août 1911, M. Langelier remplaçait l'honorable M. M. Chauveau comme juge des sessions de la Paix à Québec.

Il décéda subitement à Québec, le 7 février 1920.

Malgré sa vie très active, l'honorable M. Langelier avait trouvé le temps de publier plusieurs ouvrages. Nous avons de lui: *Eloge de l'agriculture* (1891); *Lord Russell de Killowen* (1896); *John Buckworth Parkin* (1897); *L'hon. Thomas-Cushing Aylwin* (1904); *Souvenirs politiques* (1909 et 1912); *La procédure criminelle d'après le Code et la jurisprudence* (1916); *La Confédération, sa genèse, son établissement* (1916).

Le *Soleil* du 28 juin 1901 disait de M. Langelier :

“ Est-il possible d'imaginer une meilleure nature, un ami plus dévoué et plus généreux ? un esprit plus vif et plus fin ? un causeur plus aimable ? un raconteur plus entraînant ? On pourrait faire un volume avec ses réparties, ses historiettes, qui font rire aux larmes. Ajoutons que dans ce noble cœur, la malice, la haine et la rancune n'ont jamais pu trouver place, et que si Charles Langelier a eu des adversaires, il n'a jamais eu d'ennemis.

Jean-Cléophas Blouin

Jean-Cléophas Blouin, né à Lévis le 19 février 1864, était le fils de Jean-Baptiste Blouin, maître tanneur, et de Adélaïde Fouquet.

M. Blouin fit ses études commerciales et classiques au collège de Lévis. Il fut compagnon de classes ou d'études de sir Lomer Gouin, décédé lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de l'honorable Adélarde Turgeon, décédé président du Conseil législatif, de l'honorable Wilfrid Mercier, juge de la Cour Supérieure, etc, etc.

Ses études terminées, M. Blouin se rendit aux États-Unis pour perfectionner son anglais et s'initier aux affaires.

A son retour au pays, il entra à l'établissement de son père. Il en prit peu après la direction. Son habileté et son travail constant en firent en quelques années un établissement très prospère. Il joignit à sa tannerie une manufacture de chaussures qui employa pendant un certain temps près de deux cents ouvriers.

Le 24 octobre 1901, M. Blouin était élu, par acclamation, député de Lévis à la Législature pour remplacer l'honorable Charles Langelier, nommé shérif du district de Québec. Aux élections générales du 18 novembre 1904, M. Blouin était de nouveau élu par acclamation. Enfin, le 8 juin 1908, M. Blouin était réélu une troisième fois député de Lévis, cette fois sur M. Alphonse Bernier, aujourd'hui juge de la Cour d'Appel, par une majorité de 830 voix.

Le 29 août 1911, M. Blouin était appelé à remplacer l'honorable Charles Langelier, à l'importante charge de shérif du district de Québec.

De 1927 à 1929, M. Blouin avait été maire de la cité de Lévis. Il fut aussi pendant plusieurs années membre de l'ancien Conseil des Arts et Métiers. Il fut également pendant plus de dix ans vice-président de la Chambre de Commerce de Lévis.

Ayant eu l'avantage de faire son cours classique, M. Blouin s'était rendu compte qu'un patron et même un simple ouvrier peuvent se créer un avenir beaucoup plus facilement que leurs confrères illettrés. Aussi, toute sa vie, il fut un ferme ami des Écoles des Arts et Métiers et des Écoles du soir. Lors de l'institution des Écoles du soir par le gouvernement Mercier, il s'astreignit, pendant plusieurs années, à enseigner dans les Écoles du soir, voulant procurer à ses concitoyens moins fortunés que lui l'avantage de s'instruire.

M. Jean-Cléophas Blouin décéda à Lévis, après quelques jours de maladie, le 24 janvier 1934. Il fut sincèrement regretté de tous ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître.

L'honorable Lauréat Lapierre

L'honorable M. Lauréat Lapierre, shérif actuel du district de Québec, a été nommé à cette charge le 3 mai 1934.

Nous lisons dans les *Notes historiques compilées sur Thetford Mines* par M. Cléophas Adams :

“ L'honorable Lauréat Lapierre est né à Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Lévis, le 10 décembre 1882, du mariage de feu Ferdinand Lapierre et d'Emélie Samson. Il commença ses études commerciales au collège de St-Ferdinand, comté de Mégantic, et les termina au collège du Mont St-Bernard, de Sorel, dirigé par les RR. Frères de la Charité. Il devint bientôt comptable dans une des compagnies minières de la ville de Thetford-Mines, où il se familiarisa avec les questions ouvrières, connaissance qu'il mit plus tard à profit pour le bénéfice de la classe des travailleurs à laquelle il s'intéressait.

“ En plusieurs occasions il fut choisi comme intermédiaire entre les ouvriers et les directeurs des compagnies minières, et chaque fois, grâce à sa prudence, à sa modération et à son esprit de justice, ses jugements et ses décisions furent acceptés par les intéressés.

“ En 1916, l'honorable M. L. Lapierre fut élu député du comté de Mégantic, puis réélu en 1923 et 1927 avec une majorité augmentée.

“ En juin 1924, à la demande de la grande majorité des organisations ouvrières de la province de Québec qui reconnaissaient en M. Lapierre l'ami sincère et dévoué des ouvriers, il fut appelé à faire partie du ministère Taschereau, comme ministre sans portefeuille, pour représenter la classe ouvrière à laquelle il s'était toujours intéressé.

“ En 1925, il fut délégué par le gouvernement de la province de Québec à la conférence internationale du Travail à Genève. Ce fut pour le jeune ministre une excellente occasion de se renseigner et d'étudier à fond les lois du travail des pays étrangers, en particulier la loi des compensations, discutée par les congressistes, et dont il nota avec soin les grandes lignes. Cette étude servit de base à la loi du travail voté à la dernière session.

“ L'honorable M. Lauréat Lapierre est célibataire.”

P.-G. R.

LES MAISONS DE BOIS D'AUTREFOIS

Parce qu'elle a conservé les greffes de ses notaires, ainsi que ses documents judiciaires depuis le XVII^e siècle, la province de Québec peut renseigner les chercheurs sur diverses coutumes d'autrefois.

Dans les archives de Montréal, qui débutent en 1642, les mentions et descriptions de maisons de bois sont en nombre plus grand que celles des maisons de pierre. A la volée, on peut dire qu'entre 1650 et 1672, sur 94 maisons construites dans ce qui est aujourd'hui le quartier centre de la métropole canadienne, il n'y en eut pas plus de trois ou quatre en pierres, roches ou cailloux. Toutes les autres étaient "de pièces sur pièces", suivant l'expression de l'époque, ce qui doit signifier en troncs d'arbres équarris ou non.

Comme il y eut plusieurs "scieurs de long" dès 1653, on pouvait obtenir des planches et des madriers. On disait parfois que les murs ou les pans étaient de "planches en coulice". Est-ce ainsi qu'on appelait la planche pouvant s'embouvetter ? On disait encore couverture (jamais toit) "en écorce". Ne serait-ce pas la "planche irrégulière, sciée dans une pièce de bois sur les parties avoisinant l'écorce" et qu'en langue populaire on nomme "croûte" ? Les habitations sont d'abord exigües, mais après 1672, elles se modifient. Voici d'ailleurs des extraits de contrats qui vont nous renseigner :

— 1678, 7 août. — Maison de pièces sur pièces, couverte en écorce ; cheminée de "bousillage".

— 1679, 12 juin. — Maison de pièces sur pièces, un étage et un grenier. Dimension : 18 x 15.

— 1686, 21 janvier. — Maison de pièces sur pièces, 38 pieds de long sur 22 de large ; 9 à 10 pieds de hauteur, avec comble.

— 1688, 15 novembre. — Maison de pièces sur pièces, 21 x 11, avec cheminée de roches, renduits de chaux ; couverture en bardeaux.

— 1688, 15 novembre. — Maison de pièces sur pièces, deux étages, 35 x 20 ; 17 pieds de hauteur ; 8 fenêtres et 4 portes.

— 1693, 9 décembre. — Maison de pièces sur pièces ; 31 x 22 avec comble, lucarnes et fenêtres.

Avec le XVIII^e siècle, les bâtiments en pierre apparaissent davantage, cependant les constructions en bois, à cause de l'abondance des matériaux, restent en faveur. A tel point que, lors de l'incendie d'une grande partie de Montréal, en 1721, les autorités décident de ne plus permettre la construction de ces maisons dans la ville.

A la campagne, la maison de bois fut toujours à la mode et, par les descriptions que nous avons en quantité, on constate qu'elles ne différaient pas beaucoup de celles qu'on voyait encore il y a cinquante ans.

Ce qui se faisait à Montréal devait se faire ailleurs également. De sorte que l'on peut dire que la maison de pièces sur pièces, de bois rond ou de bois carré, a régné partout, du XVII^e au XIX^e siècle, en la Nouvelle-France et au Canada.

E.-Z. Massicotte

QUESTIONS

Quel est ce baron Des Cartes ou baron d'Euménil, qu'on voit signer au contrat de mariage du sieur Pierre Nolan dit Lechevalier, à Québec, en janvier 1663?

XXX

Je vois dans une publication officielle que l'assurance-vie a été introduite au Canada vers 1850 par des sociétés anglaises et américaines.

N'avons-nous pas eu au Canada des compagnies d'assurances sur la vie avant 1850? Quelle fut la première compagnie à prendre des *risques* sur la vie au Canada? Quand?

Pareillement, pourrait-on donner le nom de la première compagnie sur le feu au Canada?

X X X